

Commune de Belmont Plan directeur communal de gestion des déchets



Rapport 2008/5 – mars 2009

Table des matières

1	Description du mandat.....	4
2	Description de la situation actuelle	5
2.1	Organisation de la collecte de déchets en porte-à-porte.....	6
2.2	Organisation des collectes en postes fixes (conteneurs)	8
2.3	Collecte en Eco-points.....	9
2.4	Organisation de la collecte des déchets végétaux	9
2.5	Information et sensibilisation de la population	10
2.6	Quantités de déchets collectés.....	12
3	Evolution démographique attendue sur la période 2009-2019.....	18
4	Rappel des objectifs cantonaux en matière de gestion des déchets	18
4.1	Rappel des objectifs de GEDREL SA	20
4.2	Projets dans les communes environnantes.....	21
5	Objectifs municipaux en matière de gestion des déchets.....	22
6	Description des actions	22
6.1	Actions retenues	23
6.1.1	Création de nouveaux Eco-points	23
6.1.2	Création d'une déchèterie (éventuellement intercommunale).....	23
6.1.3	Amélioration des postes fixes de collecte (esthétique des postes, fonctionnalité, remplacement si possible par des conteneurs enterrés).....	24
6.1.4	Diminution de la fréquence des ramassages en porte-à-porte des objets encombrants et mise en place d'un ramassage en déchèterie.....	25
6.1.5	Mise en place d'outils permettant le suivi des filières	26
6.1.6	Amélioration de la sensibilisation du public et de la communication.....	26
6.1.7	Mise en place d'une nouvelle signalétique pour la collecte des déchets	26
6.1.8	Mise à jour du règlement communal sur la gestion des déchets	27
7	Synthèse et conclusions	27
8	Annexes	30
8.1	FAQ et exemples de questions posées à la centrale Info-déchets.....	30
8.2	Liste des programmes et visites proposées par GEDREL SA aux classes enfantines, primaires et secondaires du périmètre.....	31
8.3	Localisation actuelle des Eco-points et postes fixes.....	32
8.4	Liste des Eco-points et postes fixes	34
8.5	Photographies des Eco-points et postes fixes.....	36
8.6	Récapitulatif des objectifs et des mesures du Plan cantonal de gestion des déchets 2004	41

8.7	Fiche de mesure 2.2: Aménagement et amélioration des systèmes et points de collecte des déchets recyclables	42
8.8	Fiche de mesure 2.3: Sensibilisation et information de la population et des entreprises	43
8.9	Fiche de mesure 2.8: Fin de la mise en place d'un réseau d'installations de compostage	45
8.10	Fiche de mesure 2.15: Mise en place des filières de collecte et de traitement des déchets organiques des ménages	46
8.11	Fiche d'action 1: Création de nouveaux Eco-points	48
8.12	Fiche d'action 2: Création d'une déchèterie.....	49
8.13	Fiche d'action 3: Amélioration des postes fixes (conteneurs)	50
8.14	Fiche d'action 4: Diminution de la fréquence des ramassages en porte-à-porte des déchets encombrants	51
8.15	Fiche d'action 5: Mise en place d'outils permettant le suivi des filières	52
8.16	Fiche d'action 6: Amélioration de la sensibilisation de la population et de la communication.....	53
8.17	Fiche d'action 7: Mise en place d'une nouvelle signalétique pour la collecte des déchets	54
8.18	Fiche d'action 8: Mise à jour du règlement communal sur la gestion des déchets	55

Table des illustrations

Figure 1: Calendrier de ramassage 2009.....	6
Figure 2: Affiche de la campagne GEDREL SA - Automne 2008.....	11
Figure 3: Statistiques des classes visitées dans le périmètre GEDREL SA - 1998 à 2008.....	12
Figure 4: Quantité de déchets collectés à Belmont (en tonnes)	13
Figure 5: Quantité de déchets collectés à Belmont (en kg/hab)	14
Figure 6: Quantité de déchets encombrants (2007).....	14
Figure 7: Quantité de déchets végétaux recyclés (2007).....	15
Figure 8: Quantité de verre recyclé (2007).....	15
Figure 9: Quantité de papier recyclé (2007)	16
Figure 10: Evolution du taux de recyclage	16
Figure 11: Taux de recyclage des communes de GEDREL SA en 2007.....	17
Figure 12: Evolution de la population entre 1994 et 2008.....	18
Figure 13: Photomontage de poste fixe de collecte	25
Figure 14: Incidence financière des mesures proposées	29

1 Description du mandat

La Commune de Belmont-sur-Lausanne a entrepris depuis de nombreuses années différentes actions pour permettre une gestion optimale des déchets, tant du point de vue environnemental qu'économique. A ce titre, elle a mis en place des collectes porte-à-porte de certains déchets, créé des points de collectes pour les déchets recyclables et est partenaire de la compostière de la Coulette. Elle fait également partie du périmètre de gestion des déchets GEDREL SA et collabore avec cet organisme dans les domaines de sensibilisation des élèves et de la population. Elle est, par ce biais, partenaire de l'usine d'incinération des déchets TRIDEL SA.

La Municipalité de Belmont a souhaité établir un plan directeur de la gestion des déchets afin d'évaluer l'impact des mesures déjà entreprises et d'établir un ou plusieurs scénarios permettant, en finalité, de proposer les actions à entreprendre et les moyens financiers à prévoir.

Ce plan directeur ne concerne que les aspects liés à l'organisation de la collecte et du recyclage des déchets. Il n'intègre pas les questions liées au financement et, notamment, à celles de la taxation des déchets. Cette problématique devra faire l'objet d'une réflexion spécifique compte tenu de l'évolution de ces questions sur le plan politique au niveau régional.

2 Description de la situation actuelle

Le territoire de la commune, d'une superficie de 270 hectares, est marqué par une forte dénivellation (entre 450 m d'altitude au point le plus bas (Rochettaz) et 820 m près de la Claie-aux-Moines). L'urbanisation est principalement concentrée dans la partie sud de la commune alors que le nord est fortement boisé et très peu construit. La commune dispose d'une petite zone artisanale et industrielle, à la route des Chaffeises. Le reste de l'habitat est principalement de type faible densité (zone de villas), à l'exception du bourg et de deux quartiers d'immeubles, au Burennoz et Arnier.

La population de la commune a connu une forte augmentation depuis 1950. Elle est passée de 406 habitants en 1950 à environ 3'200 aujourd'hui. L'augmentation a ainsi représenté 50% entre 1989 et 2006 et plus de 4% en moyenne ces dernières années, ce qui est largement supérieur à l'augmentation de la population vaudoise (environ 1,2%). L'augmentation de la population s'est toutefois stabilisée en 2008 (+1,6%).

La commune est actionnaire de GEDREL SA, organisme de gestion des déchets (périmètre), créé au sens de la loi cantonale sur la gestion des déchets de 1986. Elle fait partie également de la zone d'apport de l'usine d'incinération TRIDEL SA à Lausanne.

La commune est également partenaire de la compostière de la Coulette et s'est engagée, par convention, à y livrer ses déchets végétaux. Cette installation, créée en 1994, est actuellement la plus grande installation de ce type dans le Canton de Vaud.

Pour la gestion de ses déchets, la commune fait appel à plusieurs transporteurs et récupérateurs de la région; principalement Mettraux Transports SA pour les collectes porte-à-porte d'ordures ménagères, de compost et les transports de bennes; Goutte SA pour le recyclage du verre, de l'alu et de la ferraille, des déchets électriques et électroniques (OREA); Retripa SA pour le papier et le carton et dans une moindre mesure Dumas SA pour le transport de certaines bennes de déchets. Cette diversification assure à la commune une meilleure garantie de service et une limitation des transports par le recours à des transporteurs locaux. Cela implique, par contre, une gestion plus compliquée des différents contrats.

La Commune de Belmont dispose depuis 1995 d'un règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets. Ce règlement, inspiré du règlement type élaboré par le service cantonal, met en avant les collectes sélectives et le recyclage, précise également l'obligation pour les particuliers de s'équiper en conteneurs pour la collecte des déchets et donne la possibilité à la Municipalité d'instaurer une taxe pour couvrir les frais de gestion des déchets. L'annexe au règlement communal du 5 octobre 1995 fixe une taxe pour les déchets du secteur économique, variable selon le type d'activité et l'importance de l'entreprise.

2.1 Organisation de la collecte de déchets en porte-à-porte

La commune organise une collecte porte-à-porte pour 4 types de déchets, selon le calendrier de ramassage remis à chaque ménage en début d'année.

Figure 1: Calendrier de ramassage 2009

Commune de Belmont-sur-Lausanne - Tableau du ramassage des ordures 2009
Pour toute question appelez le numéro gratuit 0800 804 806

Ordures ménagères		Déchets encombrants		Papier et carton		Compost		Déchets spéciaux Pully		Jours fériés et Week-end	
Janvier											
J 1	Nouvel An										
V 2											
S 3											
D 4											
L 5	Ordures										
M 6	Compost										
M 7											
J 8	Ordures										
V 9											
S 10											
D 11											
L 12	Ordures										
M 13	Compost										
M 14											
J 15	Ordures										
V 16	Papier										
S 17											
D 18											
L 19	Ordures										
M 20	Compost										
M 21											
J 22	Ordures										
V 23											
S 24											
D 25											
L 26	Ordures										
M 27	Compost										
M 28	Déchets enc.										
J 29	Ordures										
V 30	Papier										
S 31											
Février											
D 1											
L 2	Ordures										
M 3	Compost										
M 4											
J 5	Ordures										
V 6											
S 7											
D 8											
L 9	Ordures										
M 10	Compost										
M 11											
J 12	Ordures										
V 13	Papier										
S 14											
D 15											
L 16	Ordures										
M 17	Compost										
M 18											
J 19	Ordures										
V 20											
S 21											
D 22											
L 23	Ordures										
M 24	Compost										
M 25											
J 26	Ordures										
V 27	Papier										
S 28											
Mars											
D 1											
L 2	Ordures										
M 3	Compost										
M 4											
J 5	Ordures										
V 6											
S 7											
D 8											
L 9	Ordures										
M 10	Compost										
M 11											
J 12	Ordures										
V 13	Papier										
S 14											
D 15											
L 16	Ordures										
M 17	Compost										
M 18											
J 19	Ordures										
V 20											
S 21											
D 22											
L 23	Ordures										
M 24	Compost										
M 25											
J 26	Déchets enc.										
V 27	Papier										
S 28											
D 29											
L 30	Ordures										
M 31	Compost										
Avril											
M 1											
J 2	Ordures										
V 3											
S 4											
D 5											
L 6	Ordures										
M 7	Compost										
M 8											
J 9	Ordures										
V 10											
S 11											
D 12	Pâques										
L 13	Lundi Pâques										
M 14	Compost										
M 15											
J 16	Ordures										
V 17	Papier										
S 18											
D 19											
L 20	Ordures										
M 21	Compost										
M 22											
J 23	Ordures										
V 24											
S 25											
D 26											
L 27	Ordures										
M 28	Compost										
M 29											
J 30	Ordures										
D 31											
Mai											
V 1	Papier										
S 2	Déchets sp.										
D 3											
L 4	Ordures										
M 5	Compost										
M 6											
J 7	Ordures										
V 8											
S 9											
D 10											
L 11	Ordures										
M 12	Compost										
M 13											
J 14	Ordures										
V 15	Papier										
S 16											
D 17											
L 18	Ordures										
M 19	Compost										
M 20											
D 21	Ascension										
V 22											
S 23											
D 24											
L 25	Ordures										
M 26	Compost										
M 27	Déchets enc.										
J 28	Ordures										
V 29	Papier										
S 30											
D 31	Pentecôte										
Juin											
L 1	Lundi Pentecôte										
M 2	Compost										
M 3											
J 4	Ordures										
V 5											
S 6											
D 7											
L 8	Ordures										
M 9	Compost										
M 10											
J 11	Ordures										
V 12	Papier										
S 13											
D 14											
L 15	Ordures										
M 16	Compost										
M 17											
J 18	Ordures										
V 19											
S 20											
D 21											
L 22	Ordures										
M 23	Compost										
M 24											
J 25	Ordures										
V 26	Papier										
S 27											
D 28											
L 29	Ordures										
M 30	Compost										

- **Ordures ménagères:** deux fois par semaine (lundi et jeudi). Lorsque le jour de ramassage tombe sur un jour férié, le ramassage est annulé et la population est invitée à utiliser les postes fixes ou Eco-points. Les déchets doivent être sortis à partir de 06h00 le jour du ramassage. Les déchets ménagers incinérables sont collectés par des camions avec benne-à-ordures (BOM) standard puis acheminés vers l'usine TRIDEL.
- **Compost:** une fois par semaine (mardi). La population peut déposer ses déchets végétaux ménagers dans les conteneurs des Eco-points ou dans des sacs spéciaux vendus par la commune. La commune n'accepte pas les restes de repas tels que les os, restes de viande, poissons, huiles ou graisses. Selon l'aide mémoire remis à la population, les branchages et gazons ne sont pas acceptés lors de ces collectes mais doivent être déposés directement à la Coulette, sauf s'ils sont mis dans les sacs vendus par la commune. Les conteneurs sont vidés dans des camions benne-à-ordures qui acheminent les déchets compostables à La Coulette.

- **Papier carton:** toutes les deux semaines. Les papiers et cartons sont collectés en ballots ficelés, dans des sacs en papier ou doivent être mis dans les Eco-points.
- **Déchets ménagers encombrants:** 6 fois par an. Il est permis de sortir les déchets encombrants la veille du ramassage. Mentionnons que l'aide-mémoire préconise de mettre également avec les déchets ménagers encombrants tous les verres particuliers (verre de laboratoire, d'encadrement, vitre, miroir, pare-brise). Cette pratique est toutefois très marginale.

Mentionnons encore que la commune organise la collecte des déchets spéciaux des ménages deux fois par an en collaboration avec Pully et Paudex.

Le système des collectes porte-à-porte fonctionne globalement de manière satisfaisante. Il convient toutefois de relever un certain nombre de problèmes, notamment lors des collectes des déchets végétaux et des déchets encombrants.

La collecte des déchets végétaux ménagers a pour but de permettre aux habitants ayant de faibles quantités de déchets végétaux (par exemple des déchets de cuisine) ou qui n'ont pas de véhicule, de bénéficier d'un service leur permettant un tri des déchets. Dans la pratique, il s'avère que quelquefois ce sont de fortes quantités de déchets de jardin qui sont déposés devant les conteneurs. De telles quantités peuvent dépasser occasionnellement les capacités des conteneurs, ce qui peut provoquer des nuisances sur les postes de collectes (salissures, coulures, impact visuel négatif...). Le phénomène est encore amplifié lors des périodes de tailles des haies et des arbres. Il apparaît également que des personnes ne respectent pas toujours l'obligation qui est faite de mettre les déchets végétaux devant les postes de collecte et se contentent de les déposer sur le trottoir, obligeant ainsi le service de collecte à des arrêts plus fréquents. Enfin, la possibilité d'acheter des sacs pour le compost est relativement mal connue de la population. Ces sacs, en papier, sont vendus CHF 1,50 pièce. Toutefois, il n'en est vendu qu'une dizaine par an.

Le système de collecte des déchets végétaux actuel se heurte donc à la volonté légitime de mettre à disposition de la population un service de proximité, incitant au tri des déchets. Ce principe de "facilité" a pour conséquence que quelques personnes abusent de ce système et, par-là, entraînent une sur-utilisation, non maîtrisée, de certains points de collecte et des nuisances au niveau de la propreté.

En termes de communication auprès de la population, il y a une certaine ambiguïté. En effet, le calendrier de ramassage parle de "compost", c'est-à-dire du produit résultant de la transformation des déchets organiques mais ne précise pas quel type de déchets est concerné. De son côté, l'aide mémoire mentionne les déchets de jardins, gazons, taille etc...mais ne précise pas de manière claire qui a droit au service de collecte. Il est donc probable que ce flou en termes de communication et d'information contribue à l'usage abusif qui est fait par certaines personnes du système de collecte des déchets végétaux.

La collecte des déchets ménagers encombrants est également source de problèmes. En effet, les soirs précédant les collectes, de nombreuses personnes viennent chiner et fouiller dans les tas de déchets. Si en soi, cette pratique va dans le sens de la prolongation de la durée de vie des objets et permet à de nombreuses personnes d'avoir une activité économique, elle présente toutefois des inconvénients en termes de propreté. En effet, très souvent les déchets déposés sur le bord de la route sont éparpillés lors de la fouille par les chineurs. Au-delà de l'aspect visuel, cela présente également des risques pour la circulation des piétons et augmente les frais des collectes.

L'impact des collectes de déchets encombrants en porte-à-porte est globalement négatif dans la mesure où il ne favorise pas le tri des déchets. Les objets sortis les jours des collectes sont souvent de tailles variables, pas forcément toujours gros et il est possible de trouver fréquemment des objets incinérables qui auraient dû être avec les ordures ménagères (par exemple des jeux, des chaussures de ski) ou avec d'autres collectes de déchets recyclables (livres, vaisselle, produits et restes de "bricolage"...). Il est possible, lors de la collecte, de séparer la ferraille, voire de ne pas prendre certains déchets lors de la tournée, tels les déchets électroniques et électriques. Ils sont ensuite récupérés par les employés communaux avant d'être remis à l'entreprise Goutte. La quantité de déchets électroniques et électriques ainsi recyclée représente environ 10 palettes par an. Ce tri est toutefois limité et peu facile. D'un point de vue économique, ce système n'est également pas favorable dans la mesure où les déchets incinérables doivent être broyés avant d'être incinérés. Le mélange de déchets de tailles diverses fait que de nombreux déchets sont broyés inutilement alors qu'ils pourraient, sans difficulté, être traités avec les ordures ménagères.

2.2 Organisation des collectes en postes fixes (conteneurs)

La commune dispose de 40 postes fixes de collecte des déchets (voir annexes 3, 4 et 5). Par postes fixes, il faut entendre un emplacement équipé de conteneurs pour la collecte de un ou plusieurs types de déchets. Certains de ces postes sont privés. L'équipement de ces postes est donc variable. La majorité d'entre-eux (environ 25) sont destinés à la collecte des déchets ménagers d'un immeuble ou d'un groupe de maisons et ne comprennent que quelques conteneurs pour les ordures et les déchets végétaux. 12 postes ne comportent que des conteneurs à ordures ménagères et ne permettent aucun tri. Ces équipements rationalisent les collectes, permettent à la population de déposer ses déchets quel que soit le jour et de limiter ainsi les éventuels problèmes rencontrés avec des sacs déposés les mauvais jours ou éventrés par des animaux.

3 sites sont équipés de conteneurs enterrés (Arnier II, Grands-Champs, Cure) pour les ordures ménagères. Le site de la Cure dispose d'un matériel plus sophistiqué pour des raisons esthétiques, en raison de sa situation au cœur du village.

Le vidage des conteneurs 800 litres se fait les mêmes jours que la collecte porte-à-porte. Il peut en résulter, notamment lors de fêtes ou de report de collecte que les conteneurs soient pleins et que des sacs soient déposés à côté des conteneurs.

Il convient de relever que l'équipement des postes fixes ayant des conteneurs 800 litres n'est pas homogène. Certains points disposent de conteneurs en plastique alors que d'autres sont encore avec des conteneurs métalliques. L'intégration dans le site de ces équipements est variable selon l'endroit. Lorsque cela a été possible, les conteneurs ont été camouflés par des haies ou palissades en bois. C'est le cas pour environ 9 postes. Il y a donc un réel problème d'intégration de ces équipements et d'amélioration de leur impact visuel, surtout lorsqu'ils se trouvent à proximité immédiate de zones d'habitations.

La localisation des postes fixes figure sur les cartes de l'annexe 3. Il ressort que l'ensemble de la commune est desservi par ces équipements, ce qui permet à chaque habitant de trouver un poste de collecte dans les environs proches de son domicile (environ 150 m). La densité et la localisation de ces postes est donc satisfaisante et peut-être validée dans le cadre du présent plan directeur communal de gestion des déchets.

2.3 Collecte en Eco-points

Deux Eco-points, situés à Arnier I et Léchire, ont une fonction de collecte sélective et offrent la possibilité d'apporter et trier les principaux déchets recyclables (verre, PET, piles, papier-carton, textiles, fer blanc). Ces deux sites sont équipés de conteneurs enterrés de type Molock.

Le site d'Arnier I constitue actuellement le cœur du dispositif de gestion des déchets de la commune. Il a, en effet, été le premier emplacement sur la commune à permettre un réel tri sélectif des déchets. Il est facilement accessible en voiture, au centre de la commune et à proximité des commerces et de l'administration communale. La disposition des conteneurs offre un bon confort d'utilisation pour la population. Il est, de ce fait, victime de son succès et sur-utilisé, notamment lors des périodes de fêtes et de jours fériés. L'ouverture, en fin 2008, de l'éco-point de Léchire devrait soulager celui d'Arnier, même si un certain temps d'adaptation de la population est nécessaire.

Mentionnons toutefois que ces Eco-points, même très complets, ne remplacent pas les fonctionnalités d'une déchèterie et ne permettent pas une gestion et un recyclage optimal des déchets électriques et électroniques, des déchets spéciaux des ménages, des métaux ferreux et non-ferreux et des objets encombrants en général. De plus, ils ne sont pas surveillés.

La collecte des déchets en Eco-points est celle qui offre le plus de possibilités en termes d'optimisation des collectes et de confort pour la population. Il semble d'ailleurs que la population soit satisfaite de ce système.

2.4 Organisation de la collecte des déchets végétaux

La Commune de Belmont s'est associée avec d'autres communes de la région pour permettre la réalisation d'une compostière régionale située à la Coulette. Cette installation réceptionne les déchets végétaux de la population dans des casiers spécifiques à chaque commune partenaire. Cela permet une facturation proportionnelle aux apports des communes. Comme expliqué au chapitre 2.1, la

population peut également mettre ses déchets végétaux dans les conteneurs prévus aux Eco-points, voire dans des sacs vendus à la population.

Selon l'exploitant de la compostière, la qualité des déchets se trouvant dans les conteneurs est jugée bonne et il n'y pas ou peu de déchets non compostables.

La compostière, bien qu'excentrée par rapport à la commune, offre un service facile à la population. L'apport des déchets est possible en tout temps, sans limitation. Il est également possible de prendre en libre service des plaquettes ou du terreau.

D'une manière générale les utilisateurs respectent les consignes, tant au niveau de la qualité des apports que des boxes attribués aux différentes communes.

2.5 Information et sensibilisation de la population

L'information sur les différents types de collectes est diffusée par le biais du calendrier de ramassage, distribué à toute la population. Ce document présente, de manière graphique, les différentes dates de ramassage et est adressé avec une circulaire d'information. La même information est également accessible sur le site internet de la commune, à la rubrique "déchets". Un aide-mémoire, donnant toutes les informations pratiques, peut-être téléchargé sur le site. Ce document, très complet, présente, pour chaque type de déchets, la filière adéquate et donne les lieux des collectes, avec si nécessaire les heures d'ouvertures.

La sensibilisation de la population est essentiellement déléguée à GEDREL SA. Elle dispose pour cela d'un budget annuel de l'ordre de CHF 240'000.-, soit environ CHF/hab. 1,40. Elle exploite une centrale de renseignements téléphoniques gratuite pour tous les habitants du périmètre. Ce service rencontre un grand succès, avec plus de 8'000 appels traités en 2007. Cela permet de répondre à des préoccupations souvent très particulières, voire surprenantes et de décharger les services communaux de cette tâche. Cette centralisation permet également de disposer d'une source d'information régulièrement mise à jour et de bénéficier d'un personnel spécialement formé pour répondre aux questions (voir annexe 1).

Chaque année, une campagne de communication visant le grand public est organisée par GEDREL SA et cela depuis 1997. Cela se fait très souvent par voie d'affichage publicitaire sur les panneaux de la SGA et sur les emplacements de l'affichage "politique" des communes, d'affichage dans les bus, certaines années par l'édition de tout-ménage ou d'objets promotionnels (par exemple la boîte à piles, un sac pour le tri, une carte postale...).

Le principal objectif de ces campagnes est de sensibiliser et motiver la population au tri sélectif des déchets, à l'utilisation des déchèteries et autres points de collectes sélectives ainsi que de modifier les comportements pour éviter la production de déchets.

Figure 2: Affiche de la campagne GEDREL SA - Automne 2008



Les dernières campagnes ont mis en avant les différentes déchèteries du périmètre dans le but de renforcer ainsi, leur utilisation par la population. Pour cela, chaque déchèterie a été le thème d'une affiche avec un déchet particulier et, si possible, la participation des employés communaux qui les exploitent. Il s'agissait également dans cette action de valoriser le travail fait par le personnel communal. La Commune de Belmont a participé à cette campagne en automne 2008 avec le poste de collecte d'Arnier et la symbolique du recyclage des textiles.

GEDREL SA réalise également des campagnes de sensibilisation dans les écoles, en collaboration avec les autres périmètres de gestion du Canton de Vaud. Ces programmes sont offerts dans le cadre d'un réseau-école aux classes primaires et enfantines, puis spécifiquement, par GEDREL SA pour les classes secondaires (voir annexe 2). Afin d'améliorer encore la fréquentation de ces programmes, un regroupement de toutes les animations et visites concernant l'environnement a été créé en 2007 et a rencontré un très fort succès. Cela permet à GEDREL SA d'offrir aux écoles de son périmètre également des animations sur le thème de l'eau. La progression du nombre de classes, visitées en 2007-2008, dans le cadre des animations, montre l'intérêt que la thématique de la protection de l'environnement rencontre auprès des enseignants et des directions d'établissements scolaires. Depuis la mise en route de ces programmes, ce sont plus de 2'200 classes qui ont bénéficié d'une animation, représentant environ 48'000 élèves.

Figure 3: Statistiques des classes visitées dans le périmètre GEDREL SA - 1998 à 2008

Années scolaires	Classes enfantines, primaires et secondaires Nombre de classes et d'élèves
1998-1999	202 classes – 4'242 élèves
1999-2000	140 classes – 2'940 élèves
2000-2001	124 classes – 2'604 élèves
2001-2002	162 classes – 3'402 élèves
2002-2003	127 classes – 2'667 élèves
2003-2004	154 classes – 3'234 élèves
2004-2005	203 classes – 4'263 élèves
2005-2006	215 classes – 4'515 élèves
2006-2007	220 classes – 4'620 élèves
2007-2008	750 classes – 15'750 élèves

2.6 Quantités de déchets collectés

Les résultats de la collecte des déchets de la Commune de Belmont ont été extraits de la statistique cantonale et des données fournies par le service technique. Il peut donc y avoir de ce fait quelques écarts entre les données propres à la commune et celles présentées dans ce rapport. Cela provient de la définition des différentes catégories de déchets, par exemple pour la catégorie des divers. Les données 2008 de GEDREL SA n'étant pas connues au moment de la rédaction du présent document, les comparaisons entre communes se basent sur les résultats 2007.

En règle générale, les données statistiques sur la production de déchets sont légèrement supérieures à la réalité dans la mesure où il y a une partie des déchets du secteur économique qui est collectée par les communes. A l'inverse, les données communales ne tiennent pas compte des quantités de déchets recyclés directement par les mêmes entreprises. Il y a également une part de déchets recyclés qui, très souvent, n'est pas prise en compte par les communes (par exemple le PET collecté dans les magasins, les huiles ou les déchets spéciaux des ménages).

La quantité de déchets collectés (figure 4) est en constante augmentation ces 5 dernières années. La quantité de déchets incinérables (ordures ménagères et déchets encombrants) est ainsi passée de 748 tonnes en 2004 à 943 tonnes en 2008, soit une augmentation de 25% en seulement 4 ans. Toutefois, rapportée à la population, l'augmentation est plus modeste et ne représente que 2,5%. Pour la même période, l'augmentation de la quantité de déchets incinérables n'était que de 4,4% pour le périmètre GEDREL SA (4,7% proportionnellement à la population). Au niveau cantonal, la quantité de déchets incinérables a légèrement augmenté entre 2006 et 2007, surtout sous l'effet de l'augmentation de la population (+ 1.5 %). Par contre, la production spécifique cantonale par habitant de déchets incinérables baisse de 1.3 %.

Figure 4: Quantité de déchets collectés à Belmont (en tonnes)

	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution	
	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Tonnage	Tonnage	2004-2008	2007-2008
OM	676	674	773	819	811	20.0%	-1.0%
DME	72	81	94	86	132	83.3%	53.5%
DV	376	451	410	452	420	11.7%	-7.1%
Papier/carton	158	179	187	208	220	39.2%	5.8%
Verre	132	127	139	156	131	-0.8%	-16.0%
Fer	32	37	28	27	19	-40.6%	-29.4%
Divers	11	12	10	22	15	36.4%	-31.3%

Déchets incinérables	748	755	867	905	943	25.0%	4.2%
Déchets recyclables	709	806	774	865	805	-0.2%	-6.9%

Taux de recyclage	48.7%	51.7%	47.2%	48.9%	46.1%	-10.9%	-5.8%
-------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	-------

Il convient de relever que si la quantité de déchets incinérables est relativement stable depuis 2006, la part des déchets encombrants est en augmentation importante en 2008, pour atteindre 41 kg/hab (figure 5). Elle est, de plus, supérieure à la moyenne des déchets encombrants collectés par habitant dans le périmètre GEDREL SA qui s'élève à 38 kg/hab en 2007 (36kg/hab en moyenne cantonale).

Les collectes de déchets recyclables, que ce soit en porte-à-porte ou dans les Eco-points et postes fixes sont relativement stables en tonnage, voire légèrement en diminution (-0,2% entre 2004 et 2008). Il convient toutefois de relever la grande variabilité des résultats d'une année à l'autre. En effet, par exemple la quantité de déchets végétaux peut varier de plus de 10% en fonction des conditions météorologiques saisonnières. Or, les déchets végétaux représentent plus de 50% de la quantité de déchets recyclables. Cela explique la diminution importante observée entre 2007 et 2008 (-6,9%). La situation est par contre moins favorable, rapportée à la quantité de déchets par habitant (figure 5). En effet, la quantité recyclée par habitant diminue régulièrement depuis 5 ans (-9,6% entre 2004 et 2008) alors qu'au niveau cantonal ou de GEDREL SA, la tendance est à une augmentation continue (+13% pour GEDREL SA). Toutefois, la quantité recyclée par habitant reste supérieure à Belmont par rapport au reste du périmètre GEDREL SA (respectivement 249 kg/hab contre 228 kg/hab). Au niveau cantonal, les tonnages récoltés par collecte sélective croissent également de manière plus marquée que celle des incinérables (+ 8%). Les Vaudois ont trié en moyenne 218 kg de déchets en vue de leur recyclage, soit 13 kg de plus qu'en 2006. La tendance est particulièrement marquée pour les déchets compostables et, dans une moindre mesure, pour le papier-carton et le verre.

Figure 5: Quantité de déchets collectés à Belmont (en kg/hab)

	2004 kg/hab	2005 kg/hab	2006 kg/hab	2007 kg/hab	2008 kg/hab	Evolution	
						2004-2008	2007-2008
OM	243	230	250	258	251	9.1%	-2.6%
DME	26	28	30	27	41	47.6%	51.0%
DV	135	154	132	142	130	-15.7%	-8.6%
Papier/carton	57	61	60	65	68	11.2%	4.1%
Verre	47	43	45	49	41	-6.7%	-17.4%
Fer	12	13	9	8	6	-53.2%	-30.5%
Divers	4	4	3	7	5	13.3%	-32.4%

Déchets incinérables	269	258	280	285	292	13.2%	2.5%
Déchets recyclables	255	276	250	272	249	-9.6%	-8.4%

Taux de recyclage	48.7%	51.7%	47.2%	48.9%	46.1%	-10.9%	-5.8%
-------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	-------

Mentionnons que la quantité de déchets encombrants (figure 6) varie fortement d'une commune à l'autre. Elle s'élève à seulement 14 kg/hab à Froideville pour atteindre 66 kg/hab à Etagnières. Il n'y a pas d'explications très précises sur l'origine de ces différences mais il est possible de relever que les communes qui ont des collectes porte-à-porte des déchets encombrants ont des quantités généralement plus importantes que celles qui n'ont que la collecte en déchèterie.

Figure 6: Quantité de déchets encombrants (2007)

commune	hab	t	kg/hab
Froideville	1611	22	14
Epalinges	7947	136	17
Morrens	985	18	18
Paudex	1349	33	24
Pully	16656	441	26
Belmont	3177	86	27
Savigny	3313	101	30
Lutry	8845	293	33
Lausanne	118903	5002	42
Le Mont	5339	225	42
Cugy	2143	96	45
Etagnières	885	58	66

Belmont est l'une des communes de GEDREL SA qui a les meilleurs résultats de collecte des déchets végétaux (figure 7). Cela s'explique par la structure de l'habitat et l'importance des zones de villas et des espaces verts qui en découlent. Certaines communes, plus agricoles, comme Etagnières, collectent des quantités plus faibles de déchets végétaux. Cela provient de l'importance plus grande du compost individuel et surtout du compostage en bout de champ.

Figure 7: Quantité de déchets végétaux recyclés (2007)

commune	hab	t	kg/hab
Lausanne	118903	4423	37
Etagnières	885	50	56
Pully	16656	1060	64
Froideville	1611	120	74
Paudex	1349	170	126
Lutry	8845	1168	132
Le Mont	5339	718	134
Morrens	985	134	136
Epalinges	7947	1096	138
Belmont	3177	452	142
Cugy	2143	319	149
Savigny	3313	624	188

Mentionnons également que la quantité de verre recyclé par habitant (figure 8) est en légère diminution et se trouve dans la moyenne de GEDREL SA (49 kg/hab en 2007 contre 48 kg/hab pour GEDREL SA). Les quantités collectées sont également variables d'une année à l'autre et la diminution de 17,4 %, observée entre 2008 et 2007, doit être relativisée. Il convient plutôt de parler d'une stabilité de la collecte du verre, qui varie entre 41 et 49 kg/hab selon les années.

La collecte du verre peut également varier d'une commune à l'autre. La Commune de Lausanne présente un excellent résultat car elle pratique une collecte porte-à-porte hebdomadaire et sans tri des couleurs. Cependant, une commune comme Savigny, qui a une collecte en postes fixes, présente d'aussi bons résultats. Il est probable que la facilité de collecte pour la population soit l'élément déterminant. En règle générale, plus les postes fixes sont nombreux et facilement accessibles, plus la collecte est importante.

Figure 8: Quantité de verre recyclé (2007)

commune	hab	t	kg/hab
Epalinges	7947	225	28
Cugy	2143	77	36
Paudex	1349	50	37
Le Mont	5339	198	37
Pully	16656	625	38
Froideville	1611	68	42
Morrens	985	42	43
Lutry	8845	423	48
Etagnières	885	43	49
Belmont	3177	156	49
Lausanne	118903	6135	52
Savigny	3313	198	60

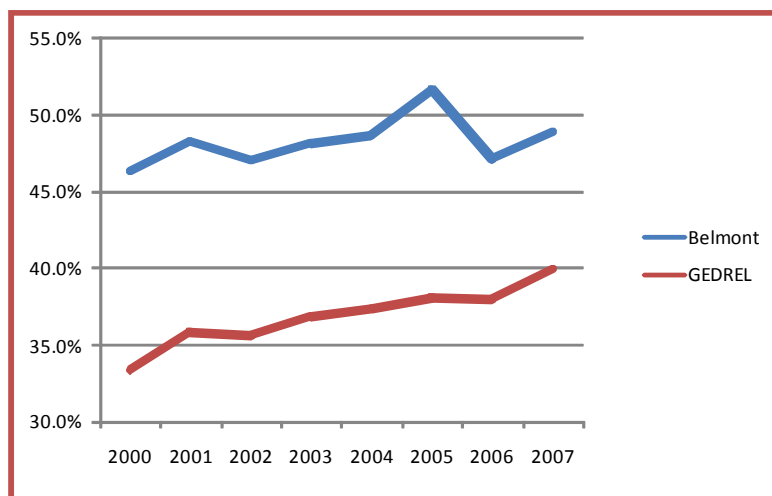
En ce qui concerne la collecte du papier (figure 9), Belmont se situe dans la moyenne des communes de GEDREL SA. Toutefois, rapporté à la population, le résultat de Belmont est en dessous de la moyenne de GEDREL SA (65 kg/hab contre 100 kg/hab pour GEDREL SA) qui bénéficie de l'excellent résultat de Lausanne qui ramasse le papier en porte-à-porte avec une fréquence de deux collectes par semaine.

Figure 9: Quantité de papier recyclé (2007)

commune	hab	t	kg/hab
Cugy	2143	116	54
Paudex	1349	75	56
Le Mont	5339	319	60
Lutry	8845	574	65
Belmont	3177	208	65
Pully	16656	1184	71
Froideville	1611	116	72
Morrens	985	71	72
Etagnières	885	66	75
Epalinges	7947	604	76
Savigny	3313	274	83
Lausanne	118903	13598	114

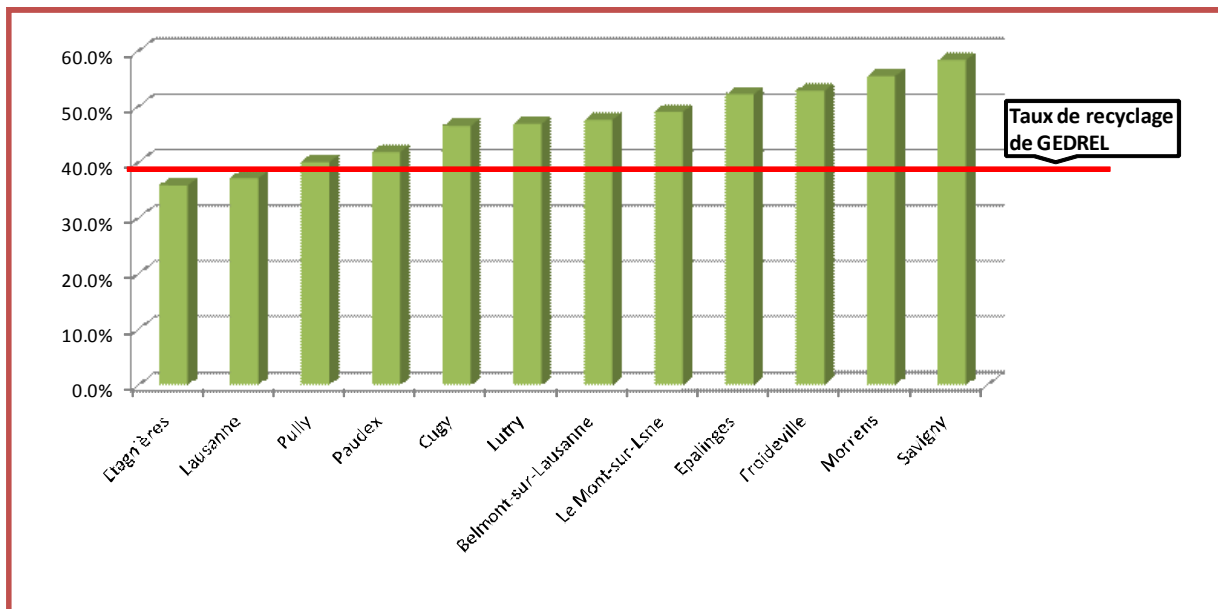
Le taux de recyclage (48,9% en 2007, figure 10) est légèrement supérieur à la moyenne de GEDREL SA (39,9%) ainsi qu'à celui de la moyenne vaudoise (42 % en 2007). Il est par contre marqué par une forte variabilité en raison de la part importante des déchets végétaux dans les déchets recyclables. Ces déchets sont relativement sensibles aux variations des conditions météorologiques.

Figure 10: Evolution du taux de recyclage



Globalement, il est possible de constater que Belmont se situe dans la moyenne des communes de GEDREL SA en matière de recyclage (figure 11). En raison de la structure de son habitat, elle a d'excellents résultats pour la collecte des déchets végétaux et de bons résultats pour le recyclage du verre. Elle est par contre, plus faible dans la collecte du papier.

Figure 11: Taux de recyclage des communes de GEDREL SA en 2007



En résumé, la situation de Belmont peut être qualifiée de satisfaisante au niveau du recyclage de ses déchets, même s'il existe un potentiel d'amélioration. Ces améliorations doivent porter à la fois sur la diminution des déchets incinérables, notamment les déchets encombrants, et l'augmentation des quantités de verre ou de papier recyclé. L'évolution des données de la collecte permet de supposer que le dispositif actuel fonctionne bien mais a certainement atteint ses limites. L'augmentation du taux de recyclage demandera une augmentation des points de collectes, notamment dans les zones qui ont connu une forte densification ces dernières années. Il est également probable que la commune devra mettre en place de nouveaux moyens permettant la collecte d'autres déchets que les seuls déchets végétaux ou le verre. Cela pourra se faire, par exemple, par la création de déchèteries ou l'augmentation du nombre d'Eco-points.

Rappelons que l'objectif cantonal en matière de recyclage est d'aboutir, d'ici à 2020, à un taux de 60%, alors qu'aujourd'hui ce taux stagne en dessous de 50%. Il conviendra donc d'améliorer de 20% les collectes sélectives d'ici 10 ans. Cet objectif est relativement ambitieux lorsque l'on sait que ce sont les derniers pourcentages qui demandent le plus d'efforts et de moyens.

3 Evolution démographique attendue sur la période 2009-2019

Comme précisé au chapitre 2 al.2, la Commune de Belmont a connu une forte expansion démographique ces dernières années. Toutefois, cette tendance devrait se stabiliser à l'avenir.

En effet, à l'exception des immeubles en cours de construction en 2008-2009 au Burenoz, l'essentiel des zones constructibles est déjà équipé. Les constructions en cours au Burenoz concernent 86 logements, soit une augmentation d'environ 180 habitants pour la fin de l'année 2010.

Il est encore possible de construire sur deux PPA (Coin d'En Haut et Arnier II) déjà légalisés, qui pourraient permettre la réalisation de logements pouvant accueillir environ 100 habitants supplémentaires.

Ainsi, en tenant compte de la densification des zones déjà légalisées, la population de la commune (figure 12) pourrait augmenter d'environ 500 habitants d'ici 2015. Cela représenterait une augmentation de 15% environ par rapport à la situation actuelle. Pour mémoire, le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) prévoit pour le Canton de Vaud un taux de croissance annuel d'environ 0.95% à 1.00 % jusqu'en 2020.

En l'absence de changements notables en matière de consommation, tels que les effets liés à la crise économique, l'apparition de nouveaux produits ou filières de traitement ou l'introduction de nouvelles réglementations cantonales ou fédérales, il convient de prévoir une augmentation globale de la quantité de déchets proportionnelle à l'augmentation de la population.

Figure 12: Evolution de la population entre 1994 et 2008

année	habitants	Δ hab	Δ en %	Δ VD
1994	2'170			
1998	2'230	60	2.8%	
2001	2'531	301	13.5%	
2002	2'644	113	4.5%	
2003	2'765	234	9.2%	
2004	2'779	14	0.5%	1.3%
2005	2'913	134	4.8%	1.0%
2006	3'083	170	5.8%	1.2%
2007	3'177	94	3.0%	1.5%
2008	3'229	52	1.6%	2.4%
2015	3'729	500	15.5%	

4 Rappel des objectifs cantonaux en matière de gestion des déchets

La planification cantonale, telle que décrite dans le plan cantonal de gestion des déchets de 2004 (annexe 8.6), vise essentiellement la maîtrise des

quantités de déchets incinérables et de leur production spécifique. Un des objectifs principaux consiste, en effet, à maintenir les quantités de déchets à incinérer au niveau actuel, soit 230'000 à 250'000 tonnes par an, par des mesures de prévention et d'amélioration des collectes sélectives et des performances des installations de traitement.

Selon les hypothèses d'évolution de la population, la production totale de déchets urbains et de déchets incinérables banals provenant de l'économie pourrait avoisiner 570'000 tonnes en 2020, soit 30% de plus par rapport à la situation 2004, si les tendances actuelles ne sont pas infléchies. La stabilisation des quantités de déchets incinérables ne sera par conséquent possible qu'en augmentant le taux de recyclage et en stabilisant la production spécifique dès 2010.

Le plan cantonal propose, pour atteindre cet objectif, d'augmenter notamment le recyclage du papier et de la fraction organique se trouvant encore dans les ordures ménagères incinérables. Collecter séparément le tiers du papier et 75% des déchets organiques encore présents dans les poubelles des ménages permettra de porter le taux de recyclage à près de 60%.

L'augmentation souhaitée du tri des déchets compostables demandera des mesures importantes dans le domaine de l'information, de l'organisation de leur ramassage, de leur traitement et de la valorisation des produits de la filière.

Le plan cantonal de gestion des déchets comprend des fiches de mesures dont plusieurs concernent directement la Commune de Belmont, principalement:

- **Fiche 2.2 (annexe 8.7): Aménagement et amélioration des systèmes et points de collecte des déchets recyclables.** L'Etat constate qu'en 2004, seulement 234 déchèteries sont en fonction. L'objectif est de s'assurer que l'ensemble des communes dispose à l'avenir d'un équipement performant de collecte sélective. Pour ce faire, l'Etat encourage les projets par l'octroi de subventions. Ces dernières ne seront accordées que pour les projets qui auront obtenu un permis de construire avant le 31 décembre 2011.
- **Fiche 2.3 (annexe 8.8): Sensibilisation et information de la population et des entreprises.** Le plan de mesures prévoit de poursuivre les actions de sensibilisation et d'information de la population et de faire en sorte qu'elles soient accessibles à toutes les communes.
- **Fiche 2.8 (annexe 8.9): Fin de la mise en place du réseau d'installations de compostage.** Certaines régions ne disposent pas encore de compostières. Cette mesure vise l'adaptation de l'équipement aux quantités collectées.

- **Fiche 2.15 (annexe 8.10): Mise en place des filières de collecte et de traitement des déchets organiques des ménages.** Malgré les bons résultats de la collecte des déchets végétaux, les analyses montrent qu'il reste encore environ 25% de déchets organiques dans les ordures ménagères. Le développement du traitement de ces déchets demande donc des mesures particulières (information du public, mise en place d'une organisation performante de collecte séparée, réalisation de nouvelles installations de méthanisation ou de tout autre procédé adapté à ces matières).

4.1 Rappel des objectifs de GEDREL SA

GEDREL SA a été constituée pour répondre à l'obligation contenue dans la loi cantonale de gestion des déchets qui obligeait les communes à se regrouper dans des organismes chargés de la coordination en matière de déchets. Cette société a pleinement joué son rôle, que cela soit en mettant sur pied des campagnes de sensibilisation, des animations scolaires, en diffusant des informations aux responsables communaux par le biais de son bulletin GEDREL-INFOS ou des séminaires de formation. Elle joue également un rôle déterminant dans la mise à disposition de filières de traitement pour les déchets des communes, en étant le principal actionnaire de l'usine d'incinération TRIDEL SA, en disposant sur le site du CIL à Malley d'une station de compactage des déchets et de transfert sur le rail ou en offrant, par convention avec la Ville de Lausanne, la possibilité d'incinérer les boues des stations d'épuration du périmètre à la STEP de Vidy.

GEDREL SA entend continuer ses actions, notamment d'offrir aux communes les moyens logistiques permettant d'atteindre les objectifs cantonaux en matière de tri des déchets.

Sans disposer formellement d'un programme d'actions, les objectifs de GEDREL SA peuvent se résumer comme suit:

- Poursuivre et développer la sensibilisation dans les écoles.
- Poursuivre la sensibilisation de la population, en développant des actions de communications de proximité.
- Favoriser la collaboration interpérimètre, notamment au travers de TRIDEL SA, qui regroupe déjà 3 des périmètres (VALORSA SA, STRID SA, et GEDREL SA).
- Favoriser la réalisation d'une installation de biométhanisation des déchets dans le périmètre, éventuellement en collaboration avec VALORSA SA.
- Favoriser les collaborations intercommunales pour la création et l'exploitation de déchèteries.

Si ces objectifs se réalisent, la Commune de Belmont devrait pouvoir ainsi bénéficier à terme, d'une nouvelle possibilité de traitement de ses déchets

organiques, permettant d'avoir une complémentarité avec la compostière de la Coulette. La biométhanisation présente notamment un intérêt pour la fraction des déchets de cuisine, de restaurant ou de lavures qui, actuellement, sont soit incinérés, soit utilisés, après hygiénisation, pour l'alimentation des porcs.

4.2 Projets dans les communes environnantes

Plusieurs projets sont également en phase de développement dans les communes environnantes.

La Commune de Savigny souhaite réaliser une déchèterie communale sur le site de la Claie-au-Moines. Elle dispose du terrain et du crédit d'étude. Elle doit encore modifier l'affectation du sol et mettre à l'enquête le projet. Sa réalisation est prévue pour 2011. La Municipalité de Savigny a proposé une collaboration aux autres communes intéressées.

Pour la population de Belmont, un tel projet est relativement excentré et ne pourrait pas jouer le rôle de déchèterie communale. Cela pourrait, par contre, être une solution venant en complément d'un site à Belmont, par exemple pour permettre une augmentation de la période d'accès à la déchetterie.

Les Communes de Pully et de Lausanne ont réalisé une déchèterie de quartier intercommunale à la Perraudettaz. Il y a par contre, un besoin d'installations similaires dans les hauts de Pully. Toutefois, là encore, l'éloignement géographique rend peu intéressante la recherche d'une solution commune.

La compostière de la Coulette entend développer sa fonction régionale et envisage éventuellement la réalisation d'une installation de biométhanisation d'une capacité de 8'000 à 10'000 tonnes par an, en fonction des besoins du canton. Elle souhaite développer la vente de ses produits et offrir environ 10 à 12 types de compost, avec des mélanges et des maturations différentes. Mentionnons encore que la compostière de la Coulette dispose encore de surfaces à disposition pour des activités liées à la gestion des déchets.

La Ville de Lausanne a mis en service en 2008 son nouveau centre de logistique ainsi que son réseau de déchèterie de quartier. Elle le complète par un concept de déchèterie mobile permettant à la population de venir se débarrasser, à pied, de ses petits déchets (déchets spéciaux, lampes, appareils électriques, PET...) et de pouvoir ainsi les trier. Ce concept vise un service de proximité et offre la possibilité aux collaborateurs du service d'assainissement d'avoir un contact direct avec la population et ainsi de faire un message en faveur du tri des déchets et de la propreté en général. Un tel concept est également le prétexte d'une diminution des collectes porte-à-porte des déchets encombrants. Cette pratique se retrouve dans de nombreuses communes de la région (par exemple Renens ou Prilly).

Toutefois, le principal projet lausannois actuellement à l'étude est la réalisation d'une installation de biométhanisation des déchets qui pourrait être implantée sur le site de Cery. Une telle installation serait suffisante pour les déchets du périmètre GEDREL SA, voire d'une partie de celui de VALORSA SA. Cette installation serait très proche de l'installation de Lavigny, en service depuis 2008.

5 Objectifs municipaux en matière de gestion des déchets

Sur la base des constats précédents, la Municipalité de Belmont, dans sa séance du 26 janvier 2009, a défini un certains nombres d'objectifs en matière de gestion des déchets. Ils visent d'une part à permettre une augmentation du taux de recyclage et d'autre part à améliorer les aspects qualitatifs (propreté, esthétique), tout en conservant une maîtrise des coûts.

Les objectifs municipaux sont les suivants:

- **Améliorer l'esthétique, la propreté et la fonctionnalité des Eco-points.**
- **Diminuer les problèmes de déchets sauvages (principalement les déchets encombrants) sur le domaine public.**
- **Augmenter le taux de recyclage en favorisant les collectes différenciés en Eco-points.**
- **Optimiser les collectes afin de diminuer les transports et, par ce biais, l'impact sur l'environnement.**
- **Permettre une amélioration des moyens mis à disposition de la population.**
- **Rechercher des filières de traitement et de recyclage les plus économiques possibles.**

Les objectifs de la Municipalité de Belmont sont tout à fait en concordance avec ceux contenus dans le plan cantonal de gestion des déchets.

6 Description des actions

Les objectifs municipaux présentés au chapitre 5 ont été traduits en actions résumées sous la forme d'une fiche. Au total, 8 actions ont été retenues et analysées comme permettant d'atteindre les objectifs. Elles sont décrites au chapitre 6.1 et les fiches d'actions sont présentées en annexe.

Chaque action a été évaluée sur la base des critères d'impact sur l'environnement (transport, quantité de déchets, esthétique et propreté) et d'impact sur la population. Les incidences financières ont été, lorsque cela était possible, estimées. Il s'agit d'indications utiles pour une planification de plan d'investissements. Elles ne sont pas déterminées sur la base d'un avant-projet. Les calculs sont basés sur un amortissement sur 30 ans des travaux de génie-civil et de 10 ans pour le matériel, avec un taux d'intérêt de 4%. Il est également possible de prévoir certains investissements par l'intermédiaire du budget annuel de fonctionnement.

6.1 Actions retenues

6.1.1 Création de nouveaux Eco-points

La commune dispose actuellement de deux Eco-points qui donnent totalement satisfaction aux utilisateurs. Toutefois, pour faire face à l'extension de la population et à la densification, il est proposé de créer 3 nouveaux Eco-points. Ils pourraient prendre place En Rueyres, au sentier de l'Epine et dans le haut du Signal de Belmont.

L'investissement nécessaire est estimé à CHF 180'000.- pour trois Eco-points.

La création de nouveaux Eco-points aura des impacts positifs en permettant une augmentation de la collecte sélective de certains déchets (végétaux, verre). Cela permettra une diminution des quantités de déchets collectés en porte-à-porte, voire même à terme une diminution de la fréquence de collecte dans certaines zones. Pour cela, il a été tenu compte d'une économie possible d'environ 10% sur les frais de collecte du papier.

En termes de propreté, l'augmentation du nombre d'Eco-points permettra de diminuer le nombre de sacs sur la voirie ainsi que les éventuels sacs sauvages.

Pour la population, cette action est positive dans la mesure où elle facilite le tri des déchets et renforce la proximité des points de collectes.

6.1.2 Création d'une déchèterie (éventuellement intercommunale)

La création d'une déchèterie est l'élément essentiel afin de permettre d'augmenter de manière sensible le taux de recyclage des déchets. Une telle construction pourrait prendre place au chemin de l'Epine, derrière le dépôt de la voirie. Cet emplacement, relativement bien centré, offre une bonne facilité d'accès pour la population. La déchèterie permettra le recyclage de déchets qui, aujourd'hui, ne sont pas collectés de manière correcte, comme par exemple les déchets électriques et électroniques, les déchets spéciaux des ménages ou les déchets de démolition en petite quantité (provenant de travaux de bricolage).

La déchèterie est une condition préalable pour diminuer les fréquences de collectes des déchets encombrants (voir fiche d'action 4).

L'impact pour la population de la réalisation d'une déchèterie est très favorable. Un tel équipement offre une facilité d'utilisation (tous les déchets au même endroit), la possibilité d'un contact direct avec les employés de la voirie et constitue un lieu social apprécié. Toutefois, pour remplir sa fonction, il convient que la déchèterie ait des horaires d'ouvertures assez étendus. En ce sens, une complémentarité avec la déchèterie de Savigny pourrait être envisagée, afin d'offrir à la population la possibilité de se déplacer à la déchèterie de Savigny lorsque celle de Belmont est fermée et vice-versa.

L'investissement pour la réalisation d'une déchèterie est estimé à CHF'1'300'000.-. Ce coût comprend les aménagements du terrain, l'équipement en bennes, un local pour le surveillant de la déchèterie et un emplacement couvert pour le stockage de certains déchets.

Il convient de prévoir également un demi-poste de travail pour la surveillance et l'entretien.

L'impact financier de l'exploitation d'une déchèterie peut être atténué par une subvention cantonale de l'ordre de 16%, pour autant que la demande soit déposée avant le 31 décembre 2011. Cela représente un montant d'environ CHF 208'000.-. Les conditions à remplir pour bénéficier d'une subvention sont que le projet bénéficie d'un permis de construire et que les crédits soient votés. La possibilité de bénéficier encore d'une subvention cantonale justifie que cette mesure soit entreprise sans délai et de manière prioritaire.

Enfin, la suppression ou la diminution des collectes des déchets encombrants (voir fiche 4) devraient compenser, partiellement, les coûts d'exploitation de la déchèterie. Il pourra également être économisé quelques frais de transports des déchets, par exemple pour le PET.

6.1.3 Amélioration des postes fixes de collecte (esthétique des postes, fonctionnalité, remplacement si possible par des conteneurs enterrés)

La commune dispose déjà d'un bon réseau de postes de collectes en conteneurs. Toutefois, souvent ceux-ci sont relativement vieux et ne sont pas intégrés dans le paysage. L'esthétique et la discrétion de ces endroits peuvent être améliorées. Cela demande par exemple le remplacement des conteneurs métalliques de certains emplacements par des conteneurs enterrés, le remplacement de vieux conteneurs par des conteneurs en plastique plus discrets et la mise en place d'habillage autour des emplacements, que cela soit par des haies ou des palissades.

L'amélioration de l'esthétique des postes de collectes doit être entreprise en collaboration avec les privés. Il s'agira donc de les inciter et de les motiver pour aménager et améliorer leurs équipements privés. Pour les nouvelles constructions, il est déjà appliqué comme condition au permis de construire la création d'un équipement de collecte centralisé et intégré dans le site, dès 5 logements.

En ce qui concerne les équipements publics, un investissement de CHF 100'000.-, échelonné sur plusieurs années, permettrait déjà une amélioration sensible.

Un projet a été élaboré par le service technique de Belmont (voir figure 13). Il permettrait de mettre les conteneurs dans des boîtes en bois avec un toit. Un tel système présente l'avantage de camoufler les conteneurs, d'éviter l'accumulation de la neige sur les couvercles en hiver et de ne pas avoir de conteneurs qui restent ouverts avec les nuisances qui en découlent. D'autres systèmes similaires existent sur le marché.

Figure 13: Photomontage de poste fixe de collecte



6.1.4 Diminution de la fréquence des ramassages en porte-à-porte des objets encombrants et mise en place d'un ramassage en déchèterie

La mise en service d'une déchèterie communale devrait avoir pour effet d'inciter la population à y apporter ses déchets encombrants. En effet, la déchèterie, de par son accessibilité et ses heures d'ouvertures, est le moyen le plus facile pour la population pour évacuer des déchets encombrants. Cela permet de diminuer dans un premier temps puis, dans un deuxième temps de supprimer les collectes porte-à-porte des déchets encombrants. L'économie sur ce poste permet de compenser partiellement les charges liées à l'exploitation de la déchèterie. Dans un premier temps, la diminution de la fréquence des ramassages pourrait représenter une économie d'environ CHF/an 15'000.- (2/3 des frais de collecte).

L'obligation de venir à la déchèterie pour y déposer ses déchets encombrants demande, certes, un effort de la part de la population. En contrepartie, elle bénéficie d'une possibilité de venir quand elle le souhaite et de pouvoir trier ses déchets encombrants. Le fait de devoir se déplacer est plus que compensé par la facilité et l'accessibilité de la déchèterie.

La suppression des collectes porte-à-porte de déchets encombrants a également un effet immédiat sur la propreté du domaine public en supprimant le tri qui est fait par des brocanteurs et l'étalement des tas de déchets qui en résulte.

La suppression du ramassage des déchets encombrants s'est effectuée dans plusieurs communes de la région lausannoise (par exemple Renens ou Prilly) sans que cela ne provoque de perturbations dans les collectes. Il serait possible d'envisager de mettre sur pied un service spécial de collecte, éventuellement payant, pour les personnes ne disposant pas de moyens pour se déplacer jusqu'à la déchèterie.

6.1.5 Mise en place d'outils permettant le suivi des filières

La commune dispose déjà d'outils permettant un suivi correct de la gestion des déchets. Toutefois, le nombre grandissant de filières et de moyens de collectes, l'évolution rapide des cours des matières rendent indispensable l'utilisation d'un tableau de bord permettant un contrôle et un suivi plus précis des filières.

L'élaboration d'un tel tableau de bord représente un coût pour des honoraires qui peut être estimé à environ CHF 10'000.- .

6.1.6 Amélioration de la sensibilisation du public et de la communication

La commune dispose actuellement de peu de documentation sur le tri des déchets. L'essentiel de sa communication est basé sur le calendrier de ramassage, distribué chaque année, et sur la documentation se trouvant sur le site internet de la commune. Toutefois, cette documentation n'est pas à jour et quelquefois même divergente.

L'amélioration du tri des déchets est le résultat de nouveaux moyens de tri, telle une déchèterie, mais aussi de la communication qui est faite pour promouvoir ces moyens. L'ouverture d'une déchèterie, l'augmentation du nombre d'Eco-points ou la diminution des collectes de déchets encombrants demande, pour être couronnées de succès, une information et une sensibilisation de la population.

L'ouverture de la déchèterie justifierait une réédition de l'aide mémoire pour le tri des déchets. Ultérieurement, il conviendrait de prévoir annuellement l'envoi d'un tout-ménage sur les problèmes de tri de déchets et de saleté sur la voie publique. Pour ces opérations de communication, il convient de prévoir un budget de CHF 10'000.- pour le lancement de la déchèterie et une réédition de l'aide mémoire, puis un montant annuel d'environ CHF 5'000.- par an pour des actions ponctuelles.

6.1.7 Mise en place d'une nouvelle signalétique pour la collecte des déchets

Pour faciliter l'utilisation des différents points de collecte des déchets, il serait souhaitable de mettre en place une signalétique. Celle-ci doit permettre de localiser très rapidement l'emplacement d'un éco-point ou d'un poste de collecte,

et de permettre à la population d'y trouver les informations pratiques essentielles. Enfin, sur les conteneurs, la signalétique doit permettre à chacun de reconnaître le type de déchets qui est collecté.

La signalétique s'appuie sur des codes de couleurs (par exemple, jaune et bleu pour le PET, bleu pour le verre...), des logos standardisés et un design propre à la commune.

La signalétique doit renforcer l'attrait des équipements de collectes et contribuer aux respects des règles d'utilisation par la population. Sa mise en place doit se faire en priorité sur la déchèterie et les Eco-points, puis sur les postes de collectes. L'investissement de départ (création du concept, mise en place sur la déchèterie et les Eco-points) représente un montant estimé à CHF 25'000.-.

6.1.8 Mise à jour du règlement communal sur la gestion des déchets

Le règlement actuel date de 1995. Il est basé sur le règlement-type édicté à l'époque par le Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA). Il permet déjà la perception par la commune d'une taxe sur les déchets.

Ce règlement est relativement récent et conforme à la législation actuelle.

Toutefois, il conviendrait de le mettre à jour pour intégrer les nouvelles pratiques en matière de collecte des déchets et insister sur les notions de propreté. Une actualisation du règlement, même sous une forme proche du règlement type élaboré par l'Etat de Vaud, pourrait se faire en concertation avec les communes environnantes de GEDREL.

7 **Synthèse et conclusions**

La Commune de Belmont dispose d'un système de collecte des déchets permettant d'obtenir un taux de recyclage proche de 50% et supérieur, tant à la moyenne cantonale, qu'à celui de GEDREL SA. Pour obtenir ce bon résultat, la commune a mis en place un système de collectes sélectives porte-à-porte pour le papier, les déchets ménagers encombrants et le compost. En complément aux collectes porte-à-porte, la commune a créé deux Eco-points et un réseau de 40 postes fixes de collecte.

Mentionnons encore que Belmont est membre du périmètre de gestion des déchets GEDREL SA et collabore avec la compostière de la Coulette.

D'une manière générale, le système fonctionne bien et à satisfaction de la population. Toutefois, il est constaté que les collectes de déchets encombrants entraînent des nuisances liées à la fouille des tas par des chineurs et la difficulté de pouvoir trier certains déchets spécifiques, tels notamment les déchets électriques et électroniques. Au niveau du compostage, il est constaté que certaines personnes déposent des quantités importantes de déchets végétaux devant les conteneurs au lieu de les apporter à la compostière de la Coulette.

Le réseau actuel de postes fixes de collectes est bien réparti sur le territoire communal et permet à chaque habitant de trouver à proximité de son domicile un emplacement pour déposer ses déchets.

Globalement, il est possible de constater que Belmont se situe dans la moyenne des communes de GEDREL SA en matière de recyclage. En raison de la structure de son habitat, elle a d'excellents résultats pour la collecte des déchets végétaux et de bons résultats pour le recyclage du verre. Elle est par contre, plus faible dans la collecte du papier.

Toutefois, il semble difficile d'augmenter ce taux sans mettre en place des moyens supplémentaires, permettant également de faire face à l'augmentation de la population.

Dés lors, la Municipalité de Belmont a défini 6 objectifs visant à améliorer l'esthétique, la propreté et la fonctionnalité des Eco-points, diminuer les problèmes de déchets sauvages, augmenter le taux de recyclage, optimiser les collectes afin de diminuer les transports, maintenir les coûts à leur niveau actuel et rechercher des filières les plus adéquates possibles.

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé de mettre en œuvre les actions suivantes:

- Création de trois Eco-points supplémentaires (En Rueyres, au sentier de l'Epine et dans le haut du Signal de Belmont).
- Création d'une déchèterie communale au chemin de l'Epine
- Amélioration des postes fixes (conteneurs).
- Diminution de la fréquence des ramassages en porte-à-porte des objets encombrants et mise en place d'un ramassage en déchèterie.
- Mise en place d'outils permettant le suivi des filières.
- Amélioration de la sensibilisation et de la communication.
- Mise en place d'une nouvelle signalétique pour la collecte des déchets.
- Mise à jour du règlement communal sur la gestion des déchets.

Certaines actions peuvent être mises en œuvre sans délai alors que d'autres, telles la mise à jour du règlement communal ou la diminution de la fréquence des collectes en porte-à-porte des déchets encombrants, ne peuvent se faire que dans un deuxième temps.

Mentionnons que la Commune de Belmont a encore la possibilité de bénéficier de subventions cantonales pour la réalisation de sa déchèterie pour autant que le permis de construire et les crédits soient accordés avant le 31 décembre 2011. Une telle mesure est donc prioritaire.

En matière de ressources financières, la mise en œuvre des actions proposées entraînera une augmentation des charges. Cette augmentation est atténuée par l'octroi d'une subvention cantonale (environ CHF 208'000.-) pour la réalisation de la déchèterie communale (fiche 2). Cette mesure constitue la plus grosse partie des charges supplémentaires, les autres étant compensées par des économies sur les frais de collectes. La déchèterie offrira par contre un service

supplémentaire pour la population et représente la mesure principale pour permettre l'augmentation du taux de recyclage.

Figure 14: Incidence financière des mesures proposées

Fiche n°		Investissement	Frais annuel*
1	Création de nouveaux Eco-points	180'000	22'192
2	Création d'une déchèterie	1'300'000	75'179
	<i>Effet de la subvention cantonale</i>	-208'000	-12'028
3	Amélioration des postes fixes (conteneurs)	100'000	12'329
4	Diminution de la fréquence des ramassages en porte-à-porte des déchets encombrants	-	-15'000
5	Mise en place d'outils permettant le suivi des filières	10'000	-
6	Amélioration de la sensibilisation de la population et de la communication	10'000	5'578
7	Mise en place d'une nouvelle signalétique pour la collecte des déchets	25'000	3'082
8	Mise à jour du règlement communal sur la gestion des déchets	-	-
Total		1'417'000	91'332

*y compris intérêt et amortissement

8 Annexes

8.1 FAQ et exemples de questions posées à la centrale Info-déchets

La centrale Info-Déchet 0880 804 806 a répondu en 2008 à 8'769 appels (10'672 en 2006). Elle dispose d'une base de données complète sur l'ensemble des activités liées à la gestion des déchets dans les 12 communes partenaires.

Parmi les questions qui sont régulièrement posées, il est possible d'établir la liste suivante:

- Comment récupérer des clés jetées par mégarde dans un conteneur OM place du Tunnel?
- Quand pourra-t-on disposer du calendrier 2008?
- Comment faire la différence entre les différents pictogrammes du Pet?
- Où trouver des sacs pour la collecte du textile?
- Où trouver des boîtes pour la collecte des piles?
- Comment faire pour se débarrasser d'un arbre à chats?
- Mettre à disposition un conteneur pour l'élimination du papier confidentiel.
- A quel endroit peut-on éliminer des ampoules électriques et des néons?
- Où peut-on se procurer du sel pour le déneigement?
- Où déposer un sac de peluches lavées?
- Où peut-on trouver un récipient autre que boîte ou conteneur pour la collecte des piles?
- Le poste fixe le plus proche de mon domicile pour la collecte de l'huile?
- Faut-il une carte pour accéder à la déchèterie?
- Combien ça coûte pour déposer des objets à la déchèterie?
- Y a-t-il un ramassage spécial pour les sapins de Noël?
- Où déposer du gravier ?
- Où déposer du bitume ?
- Où déposer du verre blindé ?
- Où déposer de l'amiante ?
- Où déposer du charbon pour le chauffage ?
- Où déposer de l'eau de Javel ?
- Comment se débarrasser d'appareils électriques électroniques ou électroménagers ?
- Comment se débarrasser de cassettes vidéo et CD + DVD ?
- Comment se débarrasser des luminaires et lampes halogènes ?
- Où déposer l'aluminium et le fer blanc ?
- Où déposer des gravats de chantier en grande quantité ?
- Les entreprises peuvent-elles bénéficier d'une carte d'accès aux déchèteries ?
- Que faire des restes de peintures et autres produits toxiques ?
- Qu'est-ce qui est accepté dans les conteneurs à déchets végétaux ?
- Le service d'assainissement procède-t-il à un enlèvement sur demande et à quelles conditions ?

- L'emplacement et les heures d'ouverture de la compostière ?
- Dates des jours de ramassage du fer blanc?
- Que faire des radiographies?
- Comment éliminer 6 palettes de bouteilles de whisky?
- Où vidanger les toilettes WC des cars à Lausanne ?
- Où s'adresser pour des odeurs d'égout dans la clinique?
- Où trouver et à quel prix du sable de verre densité ?
- Y a-t-il de l'amiante dans l'Eternit ?
- Y a-t-il du gaz dans le système de refroidissement des frigos ?
- L'adresse Internet pour consulter le calendrier des ramassages?
- Comment se débarrasser des disques vinyl ?
- L'horaire de TRIDEL, pour éliminer des documents confidentiels ?
- Heures et jours d'ouverture les week-end fériés, Pâques, 1^{er} mai, Ascension, lundi de Pentecôte, 1^{er} août, Lundi du Jeûne, Noël ?
- Où déposer et par quel moyen un gros volume 10^{m3} de déchets végétaux ?
- Où déposer des médicaments ?
- Où déposer de l'essence pour modèle réduit ?
- Jours de ramassage des textiles ?
- Peut-on déposer un duvet dans les textiles ?
- Peut-on déposer des chaussures dans les textiles ?

8.2 Liste des programmes et visites proposées par GEDREL SA aux classes enfantines, primaires et secondaires du périmètre

Classes enfantines

- Les bons tuyaux de Madame Opropre
- Le petit train des déchets
- Les marionnettes

Classes primaires

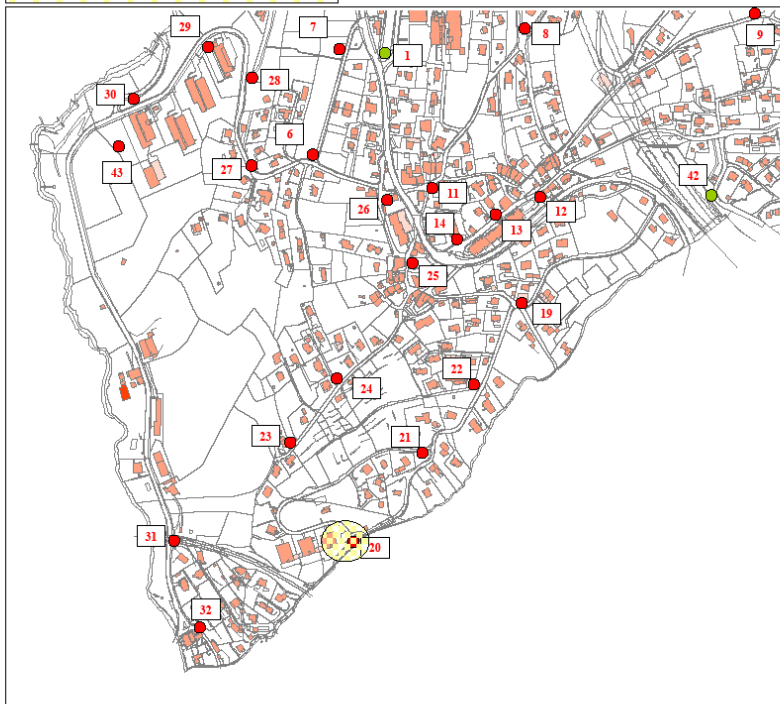
- Du nuage à la STEP
- Madame Poubelle
- Les poupées
- La magie des déchets
- Le tableau de recyclage
- Déchets et recyclage

Classes secondaires

- Panorama des déchets
- Module citoyen
- TRIDEL SA, une usine capable de transformer les déchets en énergie
- La STEP, indispensable pour préserver l'or bleu
- Un cours d'eau mis en tube, attention la Louve dérive !

8.3 Localisation actuelle des Eco-points et postes fixes

COMMUNE DE BELMONT



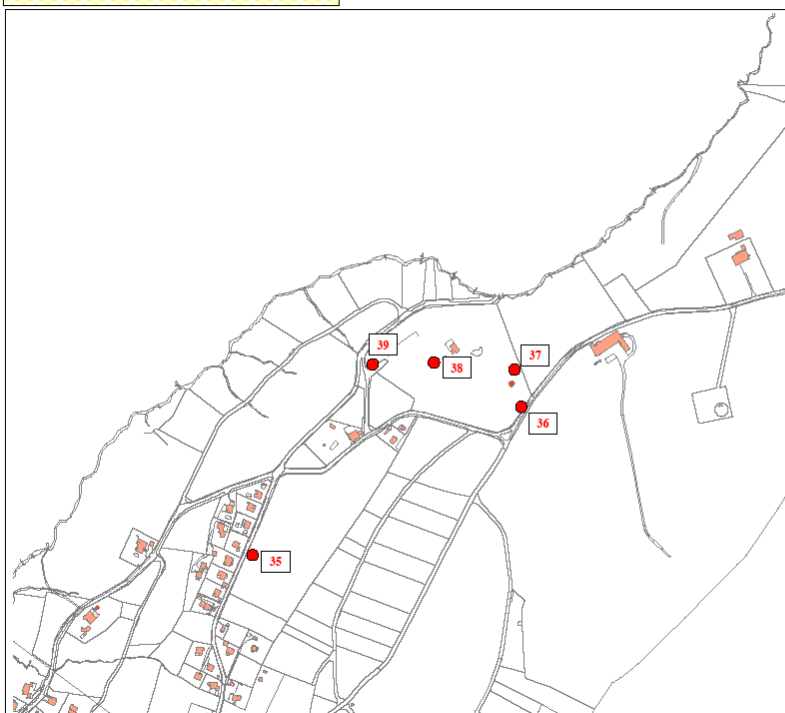
Répartition des points de
récollection des déchets urbains :
zone basse

COMMENTAIRES

Point 42 en construction

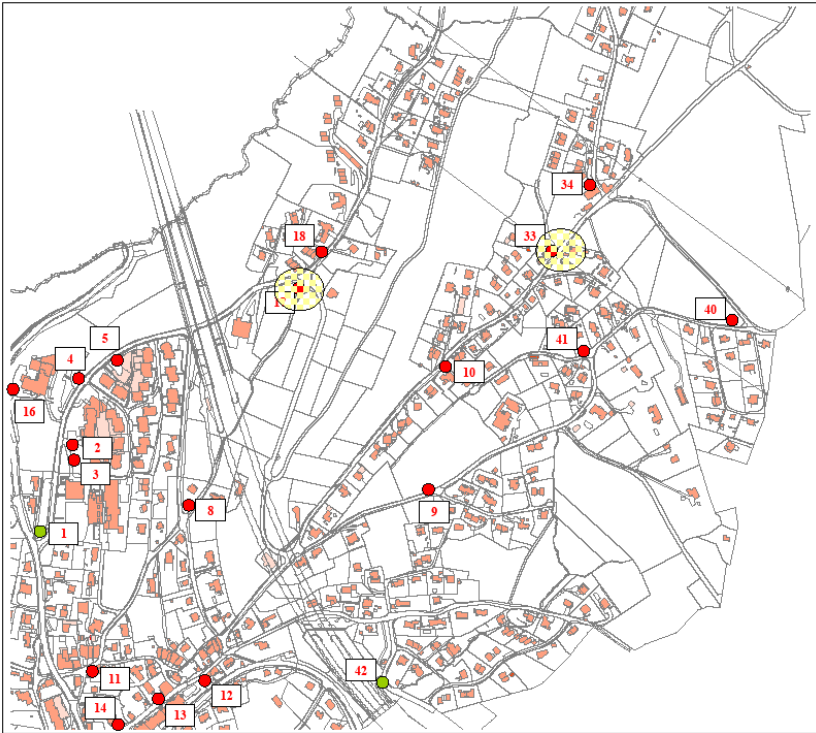
Zone Eco point projetée 

COMMUNE DE BELMONT



Répartition des points de
récollection des déchets
urbains : zone haute


COMMUNE DE BELMONT



**Répartition des points de
récolte des déchets
urbains : zone intermédiaire**

COMMENTAIRES

Point 42 en construction

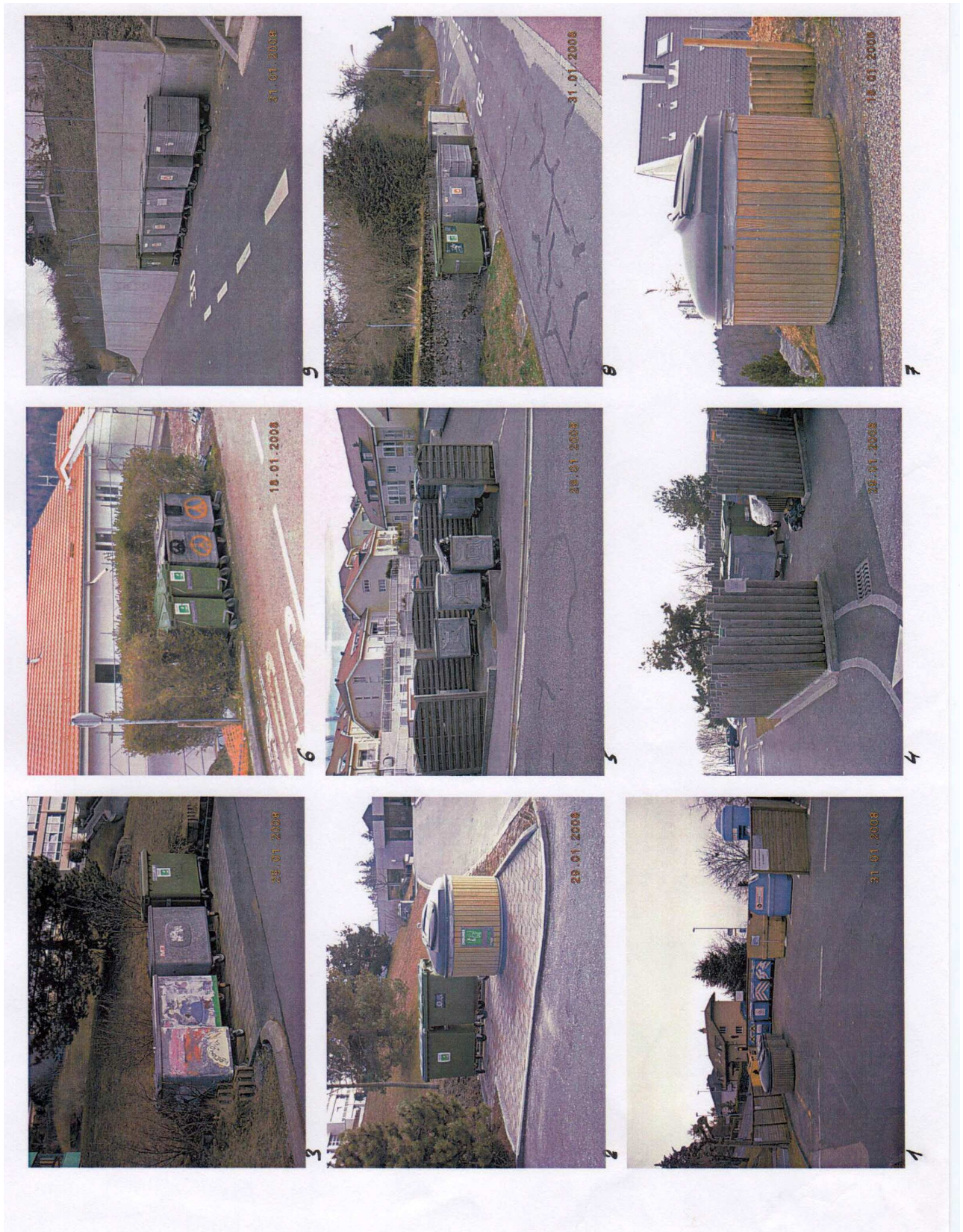
Zone Eco point projetée 

8.4 Liste des Eco-points et postes fixes

N°	Adresse	Container	Déchet vert	Molok	Autre	Remarques
1	Arnier I		x	x	Verre, PET, piles, carton, vêtements, fer blanc, nespresso	ECO POINT
2	Arnier II		x	x	Nespresso	
3	Arnier	x	x			
4	Arnier	x	x			
5	Arnier	x				
6	Grands-Champs	x	x			
7	Grands-Champs			x		
8	Courtillet	x	x			
9	Ecaravez	x	x			
10	Signal	x	x			
11	Piaget	x	x			
12	Cure	x	x			
13	Cure	x	x			
14	Cure	x				
15	Monts de Lavaux	x	x			
16	Monts de Lavaux	x	x			
17	Epine	x	x			
18	Louche	x				
19	Pralets	x	x			
20	Rueyres	x	x		verre, PET	
21	Plan	x	x			
22	Plan	x				
23	Mouette	x	x			
24	Mouette	x	x			
25	Coin d'En Bas	x	x			
26	Pâquis	x	x			
27	Burenoz	x				
28	Rouvène	x	x			
29	Burenoz	x			Papier	
30	Stand	x	x		Verre, PET	
31	Chaffeises	x	x			
32	Paudèze	x				
33	Dailles	x	x		Verre, PET	
34	Villars	x				

N°	Adresse	Container	Déchet Vert	Molok	Autre	Remarques
35	Villars	x	x			
36	Bas-Monts	x				
37	Bas-Monts	x				
38	Bas-Monts	x				
39	Bas-Monts	x			Verre, PET	
40	Crau au Fer	x	x			
41	Esserts	X	X			
42	Léchire		x	x	Verre, PET, piles, carton, vêtements, fer blanc, nespresso	ECO POINT

8.5 Photographies des Eco-points et postes fixes









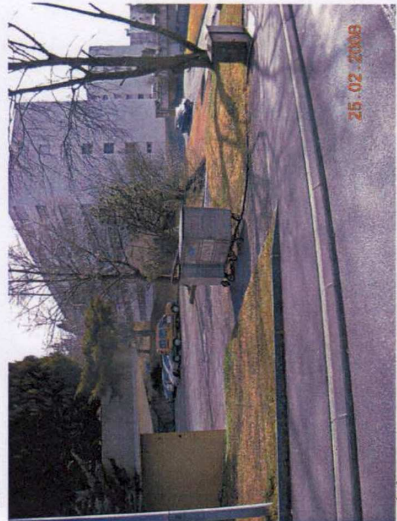
30



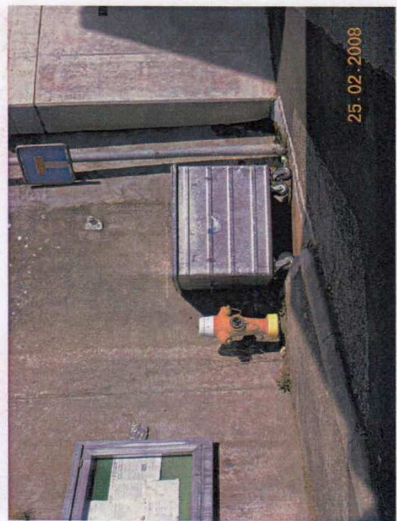
33



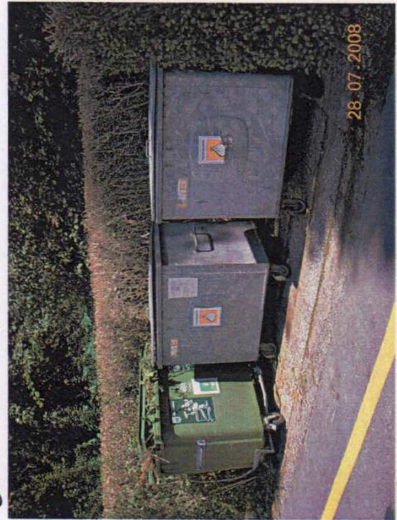
36



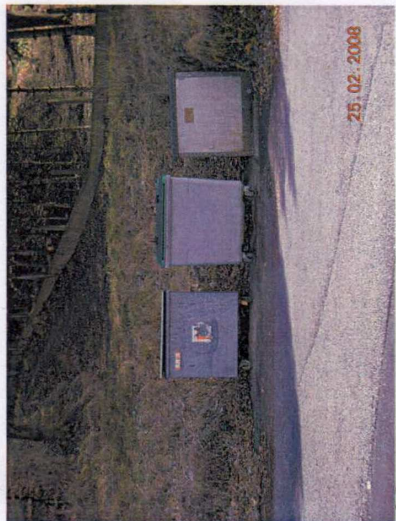
29



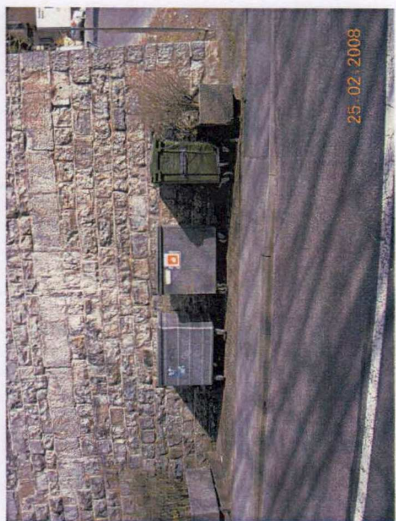
35



35



28

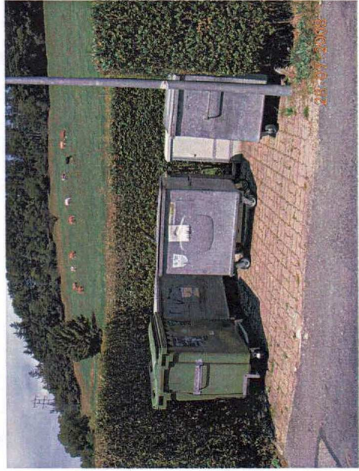
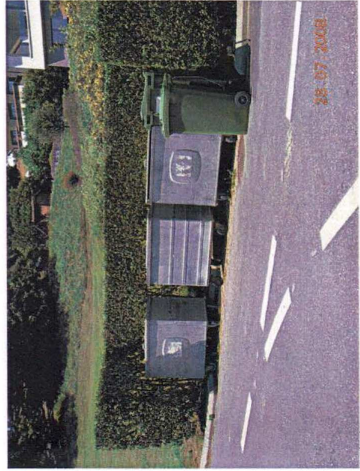
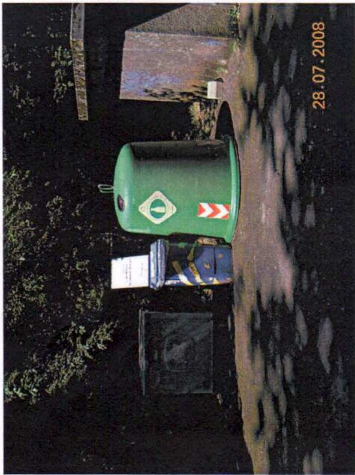


31



34

42 En construction



8.6 Récapitulatif des objectifs et des mesures du Plan cantonal de gestion des déchets 2004

RECAPITULATIF DES OBJECTIFS ET DES MESURES

OBJECTIFS	MESURES
Déchets urbains	
Améliorer le suivi de la gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Uniformisation des méthodes statistiques
Développer l'application des principes actuels de gestion, maintenir la quantité de déchets incinérables au niveau actuel	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et amélioration des systèmes et points de collecte • Sensibilisation et information de la population et des entreprises • Formation professionnelle • Soutien aux groupements d'intérêts pour la gestion des déchets • Bonnes pratiques de l'administration cantonale • Organisation régionale de la gestion des déchets • Conventions avec le secteur privé • Évaluation des pratiques des communes • Plan de gestion des déchets des entreprises • Évaluation du potentiel du papier recyclable dans les entreprises et les administrations
Assurer le traitement des déchets organiques	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la mise en place du réseau d'installations de compostage • Soutien de la valorisation des composts • Mise en place des filières de collecte et de traitement des déchets organiques des ménages
Optimiser la gestion des déchets dans les périmètres	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination des déchets selon les zones d'apport définies dans le plan • Optimisation des transports régionaux
Assurer les capacités d'incinération (y compris en cas de panne)	<ul style="list-style-type: none"> • Accords inter-UIOM • Fin de la mise en place et subventionnement des installations d'incinération des déchets urbains et DIB
Assurer le respect du principe de causalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un financement conforme au principe de causalité

8.7 Fiche de mesure 2.2: Aménagement et amélioration des systèmes et points de collecte des déchets recyclables

Etat de Vaud - SESA

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.2												
SUJET	Aménagement et amélioration des systèmes et points de collecte des déchets recyclables													
SITUATION ACTUELLE	Au 01.01.06, 234 déchetteries répertoriées équipent 318 communes. 24 projets sont connus. 12 communes ont mis en place un autre système de collecte séparée des déchets recyclables.													
PROBLEMATIQUE	<p>Conformément à l'article 11 LGD, toutes les communes doivent disposer d'un équipement de collecte séparée.</p> <p>Par ailleurs, il subsiste un certain potentiel d'optimisation dans les systèmes mis en place, notamment dans le domaine du matériel utilisé et dans la combinaison entre déchetteries, postes de collecte et tournées de ramassage, ainsi que dans l'équipement des nouveaux bâtiments et l'accessibilité des déchetteries (proximité, horaires d'ouverture).</p> <p>En plus du dispositif destiné aux ménages, l'équipement comprendra également des installations concernant un public plus spécifique, comme des déchetteries scolaires.</p>													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SESA Organismes régionaux, communes</td> </tr> <tr> <td>Objectif</td> <td>Assurer que l'ensemble des communes dispose d'un équipement performant de collecte sélective. Optimiser les systèmes mis en place, pour contribuer notamment à l'atteinte de l'objectif fixé pour le taux de recyclage.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td>1. Achèvement de l'équipement communal de base pour la collecte sélective des déchets recyclables : 2008 2. Optimisation des systèmes en place : conjointement avec l'évaluation des pratiques des communes prévue par la fiche 2.13</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Nombre de communes équipées Quantités de déchets recyclés Taux de recyclage</td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td>Estimé à 10.5 millions de francs pour la période 2004 à 2008 (déchettes)</td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : • 2004 : Fr. 400'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 600'000</td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SESA Organismes régionaux, communes	Objectif	Assurer que l'ensemble des communes dispose d'un équipement performant de collecte sélective. Optimiser les systèmes mis en place, pour contribuer notamment à l'atteinte de l'objectif fixé pour le taux de recyclage.	Etapes	1. Achèvement de l'équipement communal de base pour la collecte sélective des déchets recyclables : 2008 2. Optimisation des systèmes en place : conjointement avec l'évaluation des pratiques des communes prévue par la fiche 2.13	Indicateurs	Nombre de communes équipées Quantités de déchets recyclés Taux de recyclage	Coût	Estimé à 10.5 millions de francs pour la période 2004 à 2008 (déchettes)	Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : • 2004 : Fr. 400'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 600'000
Responsable, partenaires	SESA Organismes régionaux, communes													
Objectif	Assurer que l'ensemble des communes dispose d'un équipement performant de collecte sélective. Optimiser les systèmes mis en place, pour contribuer notamment à l'atteinte de l'objectif fixé pour le taux de recyclage.													
Etapes	1. Achèvement de l'équipement communal de base pour la collecte sélective des déchets recyclables : 2008 2. Optimisation des systèmes en place : conjointement avec l'évaluation des pratiques des communes prévue par la fiche 2.13													
Indicateurs	Nombre de communes équipées Quantités de déchets recyclés Taux de recyclage													
Coût	Estimé à 10.5 millions de francs pour la période 2004 à 2008 (déchettes)													
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : • 2004 : Fr. 400'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 600'000													

6

8.8 Fiche de mesure 2.3: Sensibilisation et information de la population et des entreprises

Etat de Vaud - SESA

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.3								
SUJET	Sensibilisation et Information de la population et des entreprises									
SITUATION ACTUELLE	<p>Le SESA participe aux campagnes conduites par les organismes régionaux, qu'il s'agisse du réseau d'information dans les écoles, de l'opération "Coup de Balai" ou des séances de formation organisées à l'intention des responsables communaux (Municipalités, exploitants des déchetteries, ...).</p> <p>D'autres actions sont en cours ou en développement (sensibilisation des élèves de l'enseignement post-obligatoire, production de matériel tous-publics, mise en œuvre d'une base de données romande, contribution au périodique "Forum-déchets", cours dans les écoles professionnelles etc.).</p>									
PROBLEMATIQUE	<p>Après plus de 10 ans, les actions ponctuelles et plus durables, conduites d'abord de manière autonome par le SESA, puis en appui des organismes régionaux, méritent un bilan.</p> <p>Tous les périmètres n'étant pas organisés, les communes et les particuliers n'ont pas accès aux mêmes prestations dans ce domaine.</p> <p>Certains des vecteurs utilisés habituellement (envoi d'imprimés, affiches, ...) ont peut-être atteint leurs limites, surtout dans les grandes agglomérations. La recherche de moyens complémentaires s'impose donc (documents en plusieurs langues par exemple).</p>									
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Responsables, partenaires</td> <td>SESA, en collaboration avec SEVEN, DFJ Organismes régionaux Grandes installations d'élimination</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Objectif</td> <td>Tirer le bilan des actions conduites par le SESA, les organismes régionaux et les communes, afin d'améliorer et de renforcer la cohérence des interventions. Assurer des prestations de base homogènes dans tous les périmètres du canton. Définir des moyens d'information particulièrement adaptés aux grandes agglomérations.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Etapes</td> <td>1. Etablissement d'un bilan : 2004 - 2005 2. Définition des besoins et priorités: 2005 Dès 2005 : Mise en œuvre des mesures énoncées dans le rapport final.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Indicateurs</td> <td>Inventaire des actions Spécifiques à chaque action conduite, et notamment : Nombre annuel de classes visitées dans les écoles :</td> </tr> </table>		Responsables, partenaires	SESA, en collaboration avec SEVEN, DFJ Organismes régionaux Grandes installations d'élimination	Objectif	Tirer le bilan des actions conduites par le SESA, les organismes régionaux et les communes, afin d'améliorer et de renforcer la cohérence des interventions. Assurer des prestations de base homogènes dans tous les périmètres du canton. Définir des moyens d'information particulièrement adaptés aux grandes agglomérations.	Etapes	1. Etablissement d'un bilan : 2004 - 2005 2. Définition des besoins et priorités: 2005 Dès 2005 : Mise en œuvre des mesures énoncées dans le rapport final.	Indicateurs	Inventaire des actions Spécifiques à chaque action conduite, et notamment : Nombre annuel de classes visitées dans les écoles :
Responsables, partenaires	SESA, en collaboration avec SEVEN, DFJ Organismes régionaux Grandes installations d'élimination									
Objectif	Tirer le bilan des actions conduites par le SESA, les organismes régionaux et les communes, afin d'améliorer et de renforcer la cohérence des interventions. Assurer des prestations de base homogènes dans tous les périmètres du canton. Définir des moyens d'information particulièrement adaptés aux grandes agglomérations.									
Etapes	1. Etablissement d'un bilan : 2004 - 2005 2. Définition des besoins et priorités: 2005 Dès 2005 : Mise en œuvre des mesures énoncées dans le rapport final.									
Indicateurs	Inventaire des actions Spécifiques à chaque action conduite, et notamment : Nombre annuel de classes visitées dans les écoles :									

8

	<p>Nombre de communes participant à l'action "Coup de balai"</p> <p>Progression du taux de recyclage.</p> <p>Nombre d'exemplaires d'un document commandés</p> <p>A demander si nécessaire :</p> <p>Taux de satisfaction des enseignants des classes visitées</p> <p>Nombre de collaborateurs des services communaux participant aux séances d'information</p> <p>Montants consacrés par les communes, les organismes régionaux et l'Etat</p>
Coût	Assumés en grande partie par les communes et les organismes régionaux
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD . Besoins annuels estimés à Fr. 100'000.-, incluant la poursuite des actions engagées et les développements ci-dessus.

BILAN AU 01.10.2006	
Etapes	1. et 2. réalisées : le rapport final intitulé « Communication en matière de gestion des déchets » de Mai 2005 contient un bilan des actions déjà conduites et dresse une liste des priorités pour le futur.
Indicateurs	<p>Inventaire des actions : voir dans le rapport final, Mai 2005</p> <p>Nombre de classes visitées dans les écoles obligatoires (04-05) et post-obligatoires (05) : 713</p> <p>Nombre de communes participant à l'action "Coup de balai" en 2005 : 59</p> <p>Nombre d'exemplaires du dépliant « Info/Intox » distribués : 75'430</p> <p>Nombre d'exemplaires du DVD « Les déchets, trop précieux ... » distribués : 131</p> <p>Progression du taux de recyclage de 2003 à 2004 : +3%</p>

8.9 Fiche de mesure 2.8: Fin de la mise en place d'un réseau d'installations de compostage

Etat de Vaud - SESA

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.8												
SUJET	Fin de la mise en place du réseau d'installations de compostage													
SITUATION ACTUELLE	<p>La plupart des régions du canton sont desservies par une installation de compostage. Ces ouvrages ont permis d'augmenter considérablement le tonnage composté dans le canton au cours de la dernière décennie.</p> <p>Des travaux d'agrandissement ou de construction sont terminés pour les installations de Villeneuve, Chavornay, Givrins ainsi que la première étape pour les installations de Cossonay, Lucens, Bettens. Une dernière installation d'intérêt régional est prévue à Lucens avec la mise à l'enquête effectuée en automne 2005.</p>													
PROBLEMATIQUE	<p>Selon l'évolution des quantités de déchets compostables collectés séparément, il pourra s'avérer nécessaire de compléter l'équipement actuel par quelques unités de compostage en bord de champ dans les régions rurales éloignées des centres de traitement, notamment dans le Jorat.</p> <p>Le cas de la compostière de Lausanne devra également être réglé si les surfaces qu'elle occupe actuellement sont affectées à un autre usage.</p>													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable</td> <td>SESA</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Adapter l'équipement aux quantités collectées. Appuyer la recherche de solutions alternatives en cas de nécessité de libérer l'emplacement de la compostière de la Tuilière à Lausanne.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td>Selon l'évolution des quantités de déchets compostables collectés.</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Nombre d'installations en service Quantités annuelles compostées</td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td>Estimé à 7.1 millions de francs pour les installations listées ci-dessus sous "Situation actuelle"</td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : <ul style="list-style-type: none"> • 2004 : Fr. 600'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 200'000 • 2007 : Fr. 50'000 </td> </tr> </table>		Responsable	SESA	Objectifs	Adapter l'équipement aux quantités collectées. Appuyer la recherche de solutions alternatives en cas de nécessité de libérer l'emplacement de la compostière de la Tuilière à Lausanne.	Etapes	Selon l'évolution des quantités de déchets compostables collectés.	Indicateurs	Nombre d'installations en service Quantités annuelles compostées	Coût	Estimé à 7.1 millions de francs pour les installations listées ci-dessus sous "Situation actuelle"	Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : <ul style="list-style-type: none"> • 2004 : Fr. 600'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 200'000 • 2007 : Fr. 50'000
Responsable	SESA													
Objectifs	Adapter l'équipement aux quantités collectées. Appuyer la recherche de solutions alternatives en cas de nécessité de libérer l'emplacement de la compostière de la Tuilière à Lausanne.													
Etapes	Selon l'évolution des quantités de déchets compostables collectés.													
Indicateurs	Nombre d'installations en service Quantités annuelles compostées													
Coût	Estimé à 7.1 millions de francs pour les installations listées ci-dessus sous "Situation actuelle"													
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : <ul style="list-style-type: none"> • 2004 : Fr. 600'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 200'000 • 2007 : Fr. 50'000 													

18

8.10 Fiche de mesure 2.15: Mise en place des filières de collecte et de traitement des déchets organiques des ménages

Etat de Vaud - SESA

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.15				
SUJET	Mise en place des filières de collecte et de traitement des déchets organiques des ménages					
SITUATION ACTUELLE	Les tonnages de déchets compostés ont connu une hausse spectaculaire au cours de ces dernières années. L'analyse du contenu des sacs à ordures démontre qu'ils contiennent encore une proportion importante de déchets organiques (de l'ordre de 25 à 30 % du poids).					
PROBLEMATIQUE	<p>Pour atteindre le taux de recyclage de 60 % fixé comme objectif, il sera nécessaire de capter une partie importante du gisement des déchets organiques des ménages.</p> <p>La collecte de ces déchets est toutefois délicate, de même que leur traitement en compostière classique.</p> <p>Le développement du traitement de ces déchets demande donc des mesures particulières (information du public, mise en place d'une organisation performante de collecte séparée, réalisation de nouvelles installations de méthanisation ou de tout autre procédé adapté à ces matières).</p>					
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Responsables, partenaires</td> <td>SESA, Communes, organismes régionaux Exploitants des installations</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Objectifs</td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 1. Exploiter tout le potentiel de l'installation existante de Villeneuve. 2. Augmenter la capacité de traitement en réalisant une nouvelle unité dans la région lausannoise. 3. Selon les besoins, compléter l'équipement par des centres au Nord vaudois et à La Côte. 4. Evaluer le potentiel offert par le traitement conjoint de déchets organiques et d'autres substrats, tels qu'engrais de ferme ou déchets agro-alimentaires, dans des installations décentralisées ("Codigestion"). Encourager la réalisation d'ouvrages de ce type. 5. Développer les moyens de tri et de collecte séparée de ces déchets. Améliorer la fréquence des ramassages, l'accessibilité des sites de collecte, la qualité des matériels (sacs réellement compostables par exemple). 6. Encourager l'information de la population. 7. Encourager la valorisation de l'énergie et du compost. </td> </tr> </table>		Responsables, partenaires	SESA, Communes, organismes régionaux Exploitants des installations	Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exploiter tout le potentiel de l'installation existante de Villeneuve. 2. Augmenter la capacité de traitement en réalisant une nouvelle unité dans la région lausannoise. 3. Selon les besoins, compléter l'équipement par des centres au Nord vaudois et à La Côte. 4. Evaluer le potentiel offert par le traitement conjoint de déchets organiques et d'autres substrats, tels qu'engrais de ferme ou déchets agro-alimentaires, dans des installations décentralisées ("Codigestion"). Encourager la réalisation d'ouvrages de ce type. 5. Développer les moyens de tri et de collecte séparée de ces déchets. Améliorer la fréquence des ramassages, l'accessibilité des sites de collecte, la qualité des matériels (sacs réellement compostables par exemple). 6. Encourager l'information de la population. 7. Encourager la valorisation de l'énergie et du compost.
Responsables, partenaires	SESA, Communes, organismes régionaux Exploitants des installations					
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exploiter tout le potentiel de l'installation existante de Villeneuve. 2. Augmenter la capacité de traitement en réalisant une nouvelle unité dans la région lausannoise. 3. Selon les besoins, compléter l'équipement par des centres au Nord vaudois et à La Côte. 4. Evaluer le potentiel offert par le traitement conjoint de déchets organiques et d'autres substrats, tels qu'engrais de ferme ou déchets agro-alimentaires, dans des installations décentralisées ("Codigestion"). Encourager la réalisation d'ouvrages de ce type. 5. Développer les moyens de tri et de collecte séparée de ces déchets. Améliorer la fréquence des ramassages, l'accessibilité des sites de collecte, la qualité des matériels (sacs réellement compostables par exemple). 6. Encourager l'information de la population. 7. Encourager la valorisation de l'énergie et du compost. 					

31

Etapas	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etude du gisement de déchets méthanisables : 2003 2. Amélioration de l'installation de Villeneuve : 2003-04 3. Evaluation du potentiel de la digestion agricole et réalisation des installations : dès 2004 4. Réalisation de plusieurs unités de traitement dans la région lausannoise : dès 2006 . 5. Réalisation d'unités de traitement au Nord vaudois et à La Côte : dès 2008, selon les besoins 6. Autres objectifs : tâche permanente
Indicateurs	<p>Nombre de communes collectant séparément les déchets organiques des ménages</p> <p>Nombre d'habitants concernés</p> <p>Nombre d'installations en place et capacités de traitement annuelles</p> <p>Quantités annuelles de déchets organiques des ménages livrées aux installations de valorisation</p> <p>Part de déchets organiques dans les ordures ménagères (% , quantités par habitants)</p>
Coût	<p>Information : services communaux, organismes régionaux, exploitants des installations, appui par l'Etat</p> <p>Collecte séparée : inconnu, par services communaux</p> <p>Installations : de l'ordre de 400'000 francs pour une petite installation de codigestion agricole, de plusieurs millions de francs pour une unité de méthanisation centralisée; par communes, privés.</p>
Financement, part de l'Etat	<p>Information : montants inclus dans ceux prévus pour la mesure 2.3</p> <p>Subventionnement des installations des Installations pilotes de codigestion et de l'installation de Villeneuve : montants inclus dans ceux prévus pour la mesure 2.8; crédit-cadre LGD, selon les conditions fixées par la nouvelle loi sur la gestion des déchets</p> <p>Le projet de modification de la loi sur la gestion des déchets prévoit de mettre un terme aux subventions accordées aux installations. Les nouveaux centres de traitement des déchets organiques des ménages ne devraient ainsi plus faire l'objet de subsides.</p>

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisée 2. Réalisée 3. En cours 4. Plusieurs installations prévues, en cours 5. La Côte : en cours, Nord Vaudois : pas encore démarrée
Indicateurs	<p>Communes collectant les déchets organiques au porte à porte : 10</p> <p>Population concernée : 250'000 habitants</p> <p>Nombre d'installations : méthanisation : 1, autres procédés : 13</p> <p>Quantité de déchets organiques des ménages livrés : 13'157 tonnes</p>

8.11 Fiche d'action 1: Création de nouveaux Eco-points

objet: Création de nouveaux Eco-points

Objectifs concernés		
améliorer l'esthétique des Eco-points/postes fixes		+
diminuer les problèmes de déchets sauvages		++++
augmenter le taux de recyclage		
optimiser les collectes		
maintenir les coûts		
recherche de filières plus économiques		

description de la situation actuelle :	
La commune dispose actuellement de 2 Eco-points (Arnier et Léchire)	
prestataire de service actuel:	externe
impact sur le prestataire de service:	oui

description de l'action envisagée :		
Création de 3 Eco-points supplémentaires En Rueyres, au sentier de l'Epine et dans le haut du signal de Belmont		
conditions préalables :	obtention du terrain ou d'une servitude pour l'Eco-point des Dailles	
échéance de réalisation :	2010- 2012	
investissements nécessaires (estimation):	CHF	180'000.00
<i>annuité (intérêt et amortissement) :</i>	CHF/an	22'192.00
charges d'exploitation		
<i>frais de personnel :</i>	CHF/an	négligeable
<i>frais d'entretien/administratif :</i>	CHF/an	négligeable
<i>frais de traitement des déchets :</i>	CHF/an	-
<i>frais de transport :</i>	CHF/an	-2'500.00
charges annuelles :	CHF/an	22'192.00
prestataire de service :	externe	
impact sur l'environnement		
<i>transport</i>	+	• diminution des quantités collectées en porte-à-porte
<i>quantité de déchets</i>	+	• augmentation du tri sélectif
<i>esthétique et propreté</i>	++	• diminution des sacs, uniformisation des conteneurs
impact pour la population		
	++	• augmentation des lieux de collectes sélectifs, proximité

8.12 Fiche d'action 2: Création d'une déchèterie

objet: Création d'une déchèterie

Objectifs concernés			
améliorer l'esthétique des Eco-points/postes fixes		+	++++
diminuer les problèmes de déchets sauvages			
augmenter le taux de recyclage			
optimiser les collectes			
maintenir les coûts			
recherche de filières plus économiques			

description de la situation actuelle :	
La commune ne dispose pas de déchèterie.	
prestataire de service actuel:	aucun
impact sur le prestataire de service:	non

description de l'action envisagée :
Création d'une déchèterie, éventuellement derrière le dépôt de la voirie (chemin de l'Epine). Ce projet pourrait être étendu ou complété par une collaboration avec Pully ou Savigny en dehors des heures d'ouvertures.

conditions préalables :	obtention d'un permis de construire	
échéance de réalisation :	2010- 2011	
investissements nécessaires (estimation):	CHF	1'300'000.00
<i>subvention VD (env 16%)</i>		208'000.00
<i>annuité (intérêt et amortissement) :</i>	CHF/an	75'179.00
charges d'exploitation		
<i>frais de personnel :</i>	CHF/an	50'000.00
<i>frais d'entretien/administratif :</i>	CHF/an	5'000.00
<i>frais de traitement des déchets :</i>	CHF/an	-
<i>frais de transport :</i>	CHF/an	-3'000.00
charges annuelles :	CHF/an	127'179.00
prestataire de service :	personnel communal pour la surveillance	
impact sur l'environnement		
<i>transport</i>	+++	• diminution des quantités collectées en porte-à-porte
<i>quantité de déchets</i>	++	• augmentation du tri sélectif
<i>esthétique et propreté</i>	++	• diminution voire suppression des objets encombrants sur le domaine public
impact pour la population		
	++++	• augmentation des possibilités de tri • facilité pour se débarrasser de gros objets

8.13 Fiche d'action 3: Amélioration des postes fixes (conteneurs)

objet: Amélioration des postes fixes (conteneurs)

Objectifs concernés		
<i>améliorer l'esthétique des Eco-points/postes fixes</i>		+
<i>diminuer les problèmes de déchets sauvages</i>		++++
<i>augmenter le taux de recyclage</i>		
<i>optimiser les collectes</i>		
<i>maintenir les coûts</i>		
<i>recherche de filières plus économiques</i>		

description de la situation actuelle :

La commune dispose d'environ 40 points de collecte de déchets équipés en conteneurs, dont une grande partie sont mis en place par des privés. Les conteneurs sont le plus souvent métalliques.

prestataire de service actuel:

externe

impact sur le prestataire de service:

non

description de l'action envisagée :

Remplacement progressif des conteneurs communaux usagés par des conteneurs enterrés. Création de protection visuelle autour des conteneurs en fonction des possibilités.

conditions préalables :

aucune

échéance de réalisation :

2010- 2014

investissements nécessaires (estimation):

CHF 100'000.00

annuité (intérêt et amortissement) :

CHF/an 12'329.00

charges d'exploitation

frais de personnel :

CHF/an négligeable

frais d'entretien/administratif :

CHF/an négligeable

frais de traitement des déchets :

CHF/an -

frais de transport :

CHF/an -

charges annuelles :

CHF/an **12'329.00**

prestataire de service :

-

impact sur l'environnement

transport

++

• diminution de la fréquence de vidage

quantité de déchets

esthétique et propreté

++

• diminution du nombre de conteneurs, protection visuelle

impact pour la population

++

• meilleure intégration visuelle des conteneurs

8.14 Fiche d'action 4: Diminution de la fréquence des ramassages en porte-à-porte des déchets encombrants

objet: Diminution de la fréquence des ramassages en porte-à-porte des déchets encombrants

Objectifs concernés		
améliorer l'esthétique des Eco-points/postes fixes		+
diminuer les problèmes de déchets sauvages		++++
augmenter le taux de recyclage		
optimiser les collectes		
maintenir les coûts		
recherche de filières plus économiques		

description de la situation actuelle :	
La commune organise la collecte des déchets encombrants en porte-à-porte (6 fois par an). Cela génère de nombreuses nuisances (fouilles des tas, déchets sauvages en dehors des jours de collectes)	
prestataire de service actuel:	externe
impact sur le prestataire de service:	oui

description de l'action envisagée :	
Incitation aux apports en déchèterie et diminution à 2 des jours de collectes. Mise en place d'une collecte porte-à-porte pour des personnes à mobilité réduite.	
conditions préalables :	ouverture de la déchèterie
échéance de réalisation :	2011
investissements nécessaires (estimation):	CHF -
<i>annuité (intérêt et amortissement) :</i>	CHF/an -
charges d'exploitation	
<i>frais de personnel :</i>	CHF/an -
<i>frais d'entretien/administratif :</i>	CHF/an -
<i>frais de traitement des déchets :</i>	CHF/an -15'000.00
<i>frais de transport :</i>	CHF/an
charges annuelles :	CHF/an -15'000.00
prestataire de service :	externe
impact sur l'environnement	
<i>transport</i>	+++ • diminution du nombre de collecte porte-à-porte
<i>quantité de déchets</i>	++ • tri possible lors de l'apport en déchèterie
<i>esthétique et propreté</i>	+++ • diminution des tas de DME lors des jours de collecte
impact pour la population	
	++ • amélioration de la propreté sur le domaine public
	• nécessité pour les habitants d'apporter les DME dans les déchèteries

8.15 Fiche d'action 5: Mise en place d'outils permettant le suivi des filières

objet: Mise en place d'outils permettant le suivi des filières

Objectifs concernés		
<i>améliorer l'esthétique des Eco-points/postes fixes</i>		+
<i>diminuer les problèmes de déchets sauvages</i>		++++
<i>augmenter le taux de recyclage</i>		
<i>optimiser les collectes</i>		
<i>maintenir les coûts</i>		
<i>recherche de filières plus économiques</i>		

description de la situation actuelle :	
La commune tient à jour des statistiques sur la collecte des déchets.	
prestataire de service actuel:	aucun
impact sur le prestataire de service:	non

description de l'action envisagée :	
Etablissement d'un tableau de bord permettant le suivi des quantités de déchets collectés, des coûts de collecte (y compris personnel interne), de transport et de traitement.	
conditions préalables :	aucune
échéance de réalisation :	2010
investissements nécessaires (estimation):	CHF 10'000.00
<i>budget d'exploitaion:</i>	CHF/an 10'000.00
charges d'exploitation	
<i>frais de personnel :</i>	CHF/an négligeable
<i>frais d'entretien/administratif :</i>	CHF/an -
<i>frais de traitement des déchets :</i>	CHF/an -
<i>frais de transport :</i>	CHF/an -
charges annuelles :	CHF/an négligeable
prestataire de service :	personnel communal
impact sur l'environnement	
<i>transport</i>	+ • optimisation des transports
<i>quantité de déchets</i>	
<i>esthétique et propreté</i>	
impact pour la population	
	+/- • aucun

8.16 Fiche d'action 6: Amélioration de la sensibilisation de la population et de la communication

objet: Amélioration de la sensibilisation de la population et de la communication

Objectifs concernés		
améliorer l'esthétique des Eco-points/postes fixes	+	++++
diminuer les problèmes de déchets sauvages		
augmenter le taux de recyclage		
optimiser les collectes		
maintenir les coûts		
recherche de filières plus économiques		

description de la situation actuelle :	
La commune remet annuellement à la population un calendrier de ramassage, diffuse sur son site internet des informations pratiques, participe aux campagnes de sensibilisation de GEDREL (sensibilisation de la population, programme de formation des élèves) et utilise occasionnellement les journaux locaux.	
prestataire de service actuel:	aucun
impact sur le prestataire de service:	non

description de l'action envisagée :		
Etablissement d'une documentation informant sur le tri des déchets (aide-mémoire), diffusion de tout-ménage lors de l'ouverture de la déchèterie, diffusion régulière de tout-ménage sur les thèmes du recyclage, du respect des jours de collectes, de la saleté sur le domaine public.		
conditions préalables :	aucune	
échéance de réalisation :	2010	
investissements nécessaires (estimation):	CHF	10'000.00
<i>annuité (intérêt et amortissement) :</i>	CHF/an	578.00
charges d'exploitation		
<i>frais de personnel :</i>	CHF/an	négligeable
<i>frais d'entretien/administratif :</i>	CHF/an	5'000.00
<i>frais de traitement des déchets :</i>	CHF/an	-
<i>frais de transport :</i>	CHF/an	-
charges annuelles :	CHF/an	5'578.00
prestataire de service :	-	
impact sur l'environnement		
<i>transport</i>		
<i>quantité de déchets</i>	++	• sensibilisation de la population au tri
<i>esthétique et propreté</i>	++	• incitation aux apports en déchèterie
		• responsabilisation de la population sur les problèmes de propreté
impact pour la population	++	• amélioration de l'information

8.17 Fiche d'action 7: Mise en place d'une nouvelle signalétique pour la collecte des déchets

objet: Mise en place d'une nouvelle signalétique pour la collecte des déchets

Objectifs concernés		
améliorer l'esthétique des Eco-points/postes fixes		+
diminuer les problèmes de déchets sauvages		++++
augmenter le taux de recyclage		
optimiser les collectes		
maintenir les coûts		
recherche de filières plus économiques		

description de la situation actuelle :

Il n'y a pas de signalisation uniforme et permettant l'identification aisée des points de collecte.

prestataire de service actuel:

externe

impact sur le prestataire de service:

non

description de l'action envisagée :

Etablissement d'une signalétique simple permettant la reconnaissance des Eco-points et des différents conteneurs.

conditions préalables :

aucune

échéance de réalisation :

2010

investissements nécessaires (estimation):

CHF

25'000.00

annuité (intérêt et amortissement) :

CHF/an

3'082.00

charges d'exploitation

frais de personnel :

CHF/an

-

frais d'entretien/administratif :

CHF/an

-

frais de traitement des déchets :

CHF/an

-

frais de transport :

CHF/an

-

charges annuelles :

CHF/an

3'082.00

prestataire de service :

-

impact sur l'environnement

transport

quantité de déchets

esthétique et propreté

+

• amélioration de l'aspect visuel des Eco-points

impact pour la population

+

• identification facilitée des conteneurs pour le tri des déchets

8.18 Fiche d'action 8: Mise à jour du règlement communal sur la gestion des déchets

objet: Mise à jour du règlement communal sur la gestion des déchets

Objectifs concernés		
<i>améliorer l'esthétique des Eco-points/postes fixes</i>		+
<i>diminuer les problèmes de déchets sauvages</i>		++++
<i>augmenter le taux de recyclage</i>		
<i>optimiser les collectes</i>		
<i>maintenir les coûts</i>		
<i>recherche de filières plus économiques</i>		

description de la situation actuelle :

Le règlement date de 1995. Il permet déjà à la commune de percevoir une taxe pour le traitement des déchets des entreprises.

prestataire de service actuel: aucun

impact sur le prestataire de service: non

description de l'action envisagée :

Mise à jour du règlement pour intégrer les modifications des modes de collectes et les obligations fédérales en matière de financement (principe de couverture partielle des charges par des taxes affectées).

conditions préalables : aucune.

échéance de réalisation : 2011

investissements nécessaires (estimation): CHF -

annuité (intérêt et amortissement) : CHF/an -

charges d'exploitation

frais de personnel : CHF/an -

frais d'entretien/administratif : CHF/an -

frais de traitement des déchets : CHF/an -

frais de transport : CHF/an -

charges annuelles : CHF/an -

prestataire de service : -

impact sur l'environnement

transport

quantité de déchets + • incitation au tri des déchets

esthétique et propreté + • responsabilisation des habitants

impact pour la population

+ • affectation de la taxe pour le traitement des déchets